

# **Gaztransport & Technigaz**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 370.288 euros Siège social : 1, route de Versailles – 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse 662 001 403 R.C.S. Versailles

### ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE



La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 février 2014. Elle complète le document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 13 décembre 2013 sous le numéro I.13-052.

Le document de base et son actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ils ont été établis par l'émetteur et engagent la responsabilité de leurs signataires.

Des exemplaires de la présente actualisation et du document de base sont disponibles sans frais au siège social de GTT (1, route de Versailles – 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse), ainsi que sur le site internet de la Société (<a href="www.gtt.fr">www.gtt.fr</a>) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (<a href="www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>).

#### **NOTE**

Dans la présente actualisation du document de base, sauf indication contraire, le terme « *Société* » ou « *GTT* » désigne Gaztransport & Technigaz, société anonyme dont le siège social est situé 1, route de Versailles, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 662 001 403 et le terme « *Groupe* » désigne ensemble la Société et ses deux filiales, Cryovision et GTT North America.

La numérotation des chapitres et sections dans la présente actualisation du document de base reprend la numérotation des chapitres et sections du document de base qui sont actualisés au titre de la présente actualisation.

La présente actualisation du document de base contient des indications sur les objectifs et les prévisions de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif, tels que « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », etc. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment aux aléas de toute activité ainsi qu'à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et climatique. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des objectifs, prévisions et informations à caractère prospectif contenus dans la présente actualisation du document de base, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou règlementaire qui lui serait applicable. En outre, la concrétisation de certains risques décrits au chapitre 4 - Facteurs de risques du document de base est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie présentée à la section 6.1 - Présentation Générale du Groupe du document de base et de la présente actualisation du document de base. La Société ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs figurant dans la présente actualisation du document de base.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 - Facteurs de risques du document de base avant de prendre leur décision d'investissement. La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou sur ses objectifs. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

# TABLE DES MATIERES

NOTE		1
	RE 1 PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT I	
1.1 1.2	RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE	
CHAPIT	RE 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6
CHAPIT	RE 4 FACTEURS DE RISQUES	9
4.4.3	Risques liés à l'environnement fiscal	9
4.5.1	Risque de crédit ou de contrepartie	
4.6.2	Politique en matière d'assurances – Assurance responsabilité des dirigeants	10
CHAPIT	RE 5 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	11
5.1.5	Evénements importants dans le développement des activités du Groupe	11
5.2	INVESTISSEMENTS	11
5.2.1	Investissements historiques	
5.2.2	Investissements en cours	
5.2.3	Investissements futurs	12
CHAPIT	RE 6 APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE	13
6.1.2	Les atouts économiques de la Société	13
6.2.2.1	Le segment des méthaniers	13
6.3	PRESENTATION DETAILLEE DES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE	14
6.3.1.5	Le carnet de commandes actuel de la Société	
6.3.1.6	Commandes reçues par la Société depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2014	17
CHAPIT	RE 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	19
9.1.3	Facteurs ayant une incidence sur le résultat	19
9.1.4	Perspectives long terme	19
9.4	ANALYSE DES RESULTATS ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013	21
9.4.1	Analyse du résultat annuel 2013	
9.4.1.1	Compte de résultat simplifié	
9.4.1.2	Evolution et répartition du chiffre d'affaires (rubrique « produits des activités ordinaire	
0.410	compte de résultat	22
9.4.1.3	Formation du résultat opérationnel de GTT	
9.4.1.4	Formation du résultat financier de GTTImpôt sur les sociétés	
9.4.1.5 9.4.1.6	Formation du résultat net et du résultat par action	
9.4.2	Analyse du bilan de GTT	
9.4.2.1	Actifs non courants	
9.4.2.2	Actifs courants	
9.4.2.3	Capitaux propres	
9.4.2.4	Passifs non courants	
9.4.2.5	Passifs courants	29
CHAPIT	RE 10 TRESORERIE ET CAPITAUX	30
10.1	CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	30
10.1.2	Financement par avances remboursables (FSH)	
10.1.3	Financement par les crédits d'impôt	
10.1.4	Engagements hors-bilan	31
10.2	FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE	
10.2.2	Flux de trésorerie de GTT liés aux activités opérationnelles	
10.2.3	Flux de trésorerie de GTT liés aux activités d'investissements	32

10.2.4	Flux de trésorerie de GTT liés aux activités de financement	32
CHAPITI	RE 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS	33
12.2.2	Perspectives sur le carnet de commandes	33
12.2.4	Perspective sur le chiffre d'affaires	
12.2.5	Perspective sur la politique de dividendes	
СНАРІТІ	RE 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	34
CHAPITI ET DIRE	RE 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANG CTION GENERALE	CE 35
14.1.1	Conseil d'administration	35
14.1.1.1	Composition du conseil d'administration	
14.1.1.2	Biographie des membres du conseil d'administration	
14.1.1.3	Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration	
14.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	
CHAPITI	RE 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES	
15.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIA DIRIGEANTS ET AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE AU COURS DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2011, 31 DECEMBRE 2013	12 ET
15.1.1	Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigean	
15.1.2	Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux	
4	dirigeants	
15.1.3	Options de souscription, d'acquisitions d'actions, actions de performance	
15.1.4	Précisions sur les conditions de rémunérations et autres avantages consentis aux manda sociaux dirigeants	
15.2	REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIA DIRIGEANTS ET AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE POUR LA PERIODE SUIVANT LE REGLEMENT-LIVRAISON DES ACTIONS DE LA SOCIETE ALLOUEES DANS LE CADRE DE L'INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHE REGLEMENTE EURONEXT PARIS	UX
15.2.1	Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants	x non
15.2.2	Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux diriş pour la période suivant le règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris	geants cadre 47
15.2.3	Options de souscription, d'acquisitions d'actions, actions de performance	48
	RE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE ION DE LA SOCIETE	50
16.3.1.1	Composition du comité d'audit et des risques (articles 25 et 28 du règlement intérieur)	50
16.3.2.1	Composition du comité des nominations et des rémunérations (articles 25 et 32 du règli intérieur)	lement
16.5	CONTROLE INTERNE ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
CHAPITI	RE 17 SALARIES	52
17.1	POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES	52
17.1.2	Politique en matière de rémunération	
17.2	INFORMATION SOCIALE	
17.2.1	Effectif	
17.2.2	Organigramme	
17.2.3	Répartition géographique	53
17.2.4	Structure et évolution des effectifs au sein de la Société et de Cryovision	
17.2.4.1	Répartition de l'effectif par type de contrat	
17.2.4.2	Répartition par catégories socioprofessionnelles au sein de la Société et de Cryovision	
17.2.4.3	Embauches au sein de la Société et de Cryovision	
17.2.4.4	Licenciements, démissions et retraites au sein de la Société et de Cryovision	54

17.3 OPTI	ONS DE SOUSCRIPTION, D'ACQUISITION D'ACTIONS, ACTIONS GRATUITES	54
17.4	INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL	55
17.5	PLAN D'EPARGNE GROUPE	55
17.6	PARTICIPATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET OPERATIONS REALISEES PAR LES MEMBRES	
	CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	55
CHAPIT	RE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	56
18.4	CONTROLE DE LA SOCIETE	56
CHAPIT	RE 19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	57
19.1.2.2	Avances de trésorerie accordées par GTT à GTT North America	57
19.2.2	Convention conclue entre la Société et TOTAL pour le détachement de Cécile Arson au	
	de la Société	57
CHAPIT	RE 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA	
	ION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	58
20.1		
20.1.5	INFORMATIONS FINANCIERES EN NORMES IFRS	
20.1.5	Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	
20.1.0	décembre 2013	
20.2	DIVIDENDES	
20.2.1	Dividendes distribués au cours des six derniers exercices	
20.3	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	
20.3.2	Litige opposant la Société à la société Les Chantiers de l'Atlantique (CAT)	
20.3.2.1	Analyse et appréciation du risque par la Société	
20.5	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE SON RESEAU PRIS EN	
	CHARGE PAR LE GROUPE	85
CHAPIT	RE 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	86
21.1	CAPITAL SOCIAL	86
21.1.3	Auto-contrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions	
21.1.5	Capital autorisé non-émis, engagements d'augmentation de capital	
21.2	STATUTS	
21.2.3	Droits, privilèges, restrictions et obligations attachés aux actions	
21.2.3.4	Répartition statutaire des bénéfices (article 38 des statuts)	
CHAPIT	RE 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS	89
CHAPIT	RE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	90

# CHAPITRE 1 PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE

### 1.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Philippe Berterottière, Président-Directeur général de la Société.

# 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de base déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 février 2014 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle il indique avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation du document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation du document de base. Cette lettre de fin de travaux ne contient aucune réserve, observation ou avertissement.

Les informations financières établies selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentées dans la présente actualisation du document de base ont fait l'objet de rapports du contrôleur légal, figurant à la section 20.1.6 de ladite actualisation. Ce rapport ne contient aucune observation ou réserve. »

Le 14 février 2014

Philippe Berterottière, Président-Directeur général

# CHAPITRE 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le chapitre 3 « Informations financières sélectionnées » du document de base est complété par les informations suivantes relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les informations financières présentées ci-dessous dans les tableaux intitulés « Données du compte de résultat », « Données du bilan », « Données du tableau des flux de trésorerie » et « Autres données financières » pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 ont fait l'objet d'un audit par le commissaire aux comptes de la Société. Les informations présentées ci-dessous dans les tableaux intitulés « Données d'exploitation » et « Autres données d'exploitation » sont des informations opérationnelles établies par la Société.

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre 3 pour l'exercice 2013 doivent être lues en parallèle avec (i) les données financières complètes figurant à la section 20.1.5 – *Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013* de la présente actualisation du document de base, (ii) l'examen de la situation financière et du résultat de la Société présenté au chapitre 9 de la présente actualisation du document de base et (iii) l'examen de la trésorerie et des capitaux de la Société présenté au chapitre 10 de la présente actualisation du document de base.

Dans la présente actualisation du document de base, le terme « chiffre d'affaires » renvoie à la rubrique « Produits des activités ordinaires » des états financiers pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013.

Données du compte de résultat	74.677         55.758         89.486           66.930         49.721         82.016			•
(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013
Chiffre d'affaires	74.677	55.758	89.486	217.634
Chiffre d'affaires généré par les redevances (1)	66.930	49.721	82.016	210.280
Chiffre d'affaires généré par les services	7.747	6.036	7.470	7.354
Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations (EBIIDA)	32.904	20.453	48.448	143.995
Taux de marge d'EBITDA	44,1%	36,7%	54,1%	66,2%
Amortissements et dépréciations	(3.779)	(3.302)	(3.138)	(3.520)
Résultat opérationnel (EBIT)	29.125	17.151	45.310	140.475
Taux de marge d'EBIT	39,0%	30,8%	50,6%	64,5%
Résultat financier	1.013	1.029	676	1.478
Impôts sur les résultats	(6.953)	206	(6.409)	(23.210)
Résultat net social	22.744	15.700	40.158	127.167
Résultat net IFRS	23.185	18.386	39.577	118.743

<sup>(1)</sup> Ce chiffre d'affaires est composé de prestations d'études, de frais de licence et de prestations d'assistance technique.

Données du bilan	Exercice clos le 31 décembre				
(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	
Immobilisations incorporelles	47	66	52	424	
Immobilisations corporelles	14.237	12.372	11.173	10.631	
Actifs financiers non courants	1.114	750	10.190	18.891	
Impôts différés actifs	581	5.322	7.281	2.125	
Total de l'actif non courant	15.980	18.510	28.696	32.071	
Clients	21.665	23.521	40.728	77.956	
Autres actifs courants	8.471	12.563	21.131	24.621	
Trésorerie et équivalents	84.824	55.414	68.737	87.180	
Total de l'actif courant	114.960	91.498	130.595	189.757	
Total de l'actif	130.940	110.008	159.292	221.828	
Capitaux propres	69.439	34.827	58.691	86.757	
Provisions - part non courante	27.051	25.078	13.984	9.289	
Autres passifs non courants	2.565	2.536	2.588	2.176	
Total des passifs non courants	29.616	27.614	16.572	11.464	
Provisions - part courante	-	-	-	-	
Fournisseurs	7.006	9.871	8.909	15.756	
Autres passifs courants	24.879	37.697	75.120	107.387	
Passifs financiers courants	-	-	-	464	
Total des passifs courants	31.885	47.567	84.029	123.607	
Total des passifs et capitaux propres	130.940	110.008	159.292	221.828	

Note: Dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers (voir note 2.2 des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant à la section 20.1.5 – Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la présente actualisation du document de base).

Données du tableau des flux de trésorerie	Exercice clos le 31 décembre				
(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	
Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles	39.329	24.977	40.654	120.925	
Flux net de trésorerie affectés aux opérations d'investissements <sup>(1)</sup>	(954)	(1.388)	(11.607)	(10.651)	
Flux net de trésorerie affectés aux opérations de financement	(30.269)	(52.999)	(15.724)	(91.831)	
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8.106	(29.410)	13.323	18.443	

<sup>(1)</sup> dont 9.000 milliers d'euros d'acquisition d'immobilisations financières en 2012 et 7.656 milliers d'euros en 2013.

Note: Dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers (voir note 2.2 des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant à la section 20.1.5 – Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la présente actualisation du document de base).

Autres données financières	Exercice clos le 31 décembre				
(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	
Dépenses d'investissements (acquisition d'immobilisations)	(1.250)	(1.507)	(11.732)	(11.035)	
Dividendes payés	(30.248)	(52.997)	(15.714)	(91.831) <sup>(1)</sup>	
Taux de distribution de dividendes (en % du résultat net social de l'exercice précédent)	50,5%	233,0%	100,1%	100,0%(2)	
Situation de trésorerie	84.824	55.414	68.737	87.180	

<sup>(1)</sup> dont 51.678 milliers d'euros d'acompte sur dividendes versé en 2013 au titre de l'exercice 2013.

Note: Dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers (voir note 2.2 des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant à la section 20.1.5 – Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la présente actualisation du document de base).

<sup>(2)</sup> taux de distribution de dividendes calculé uniquement sur le résultat net social 2012.

Données d'exploitation	Exe	Exercice clos le 31 décembre					
(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013			
Informations sur le carnet de commandes							
Carnet de commandes en fin de période (en nombre de navires)	18	52	77	99			
dont méthaniers	17	45	65	85			
dont FSRU	0	5	8	10			
dont FPSO	0	1	2	2			
dont réservoirs terrestres	1	1	2	2			
Nombre de commandes ayant généré du chiffre d'affaires sur la période	35	26	44	78			
dont méthaniers	30	22	35	66			
dont FSRU	4	3	5	8			
dont FPSO	0	1	2	2			
dont réservoirs terrestres	1	0	2	2			
Données d'exploitation pour les méthaniers							
Nombre de nouvelles commandes sur la période	7	38	21	36			
dont nombre de premiers navires de série	1	10	6	9			
Chiffre d'affaires généré par les études en moyenne par méthanier (pour le premier navire de chaque série seulement)	1.480	1.688	1.673	1.850			
Chiffre d'affaires moyen hors études avant remise	6.245	6.694	7.026	7.346			
Taux de remise moyen (%)	16,7%	7,0%	9,8%	6,6%			
Capacité moyenne des commandes (en m³)	156.743	159.137	164.371	173.189			
Chiffre d'affaires sécurisé par les prises de commandes (en milliers d'euros)	37.915	253.319	143.187	263.583			

Pour information, une commande de LNGC de 2012 a été modifiée en FSRU en 2013.

Autres données d'exploitation	Exe	rcice clos le 3	31 décembre	
	2010	2011	2012	2013
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les méthaniers	62.144	45.737	68.064	174.387
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les FSRU	4.286	2.794	8.421	27.830
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les FPSO		1.191	2.648	5.780
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les réservoirs terrestres	500		2.883	2.282

# CHAPITRE 4 FACTEURS DE RISQUES

La section 4.4.3 « Risques liés à l'environnement fiscal » du document de base est complétée et modifiée comme suit et les sections 4.5.1 « Risque de crédit ou de contrepartie » et 4.6.2 « Politique en matière d'assurances – Assurance responsabilité des dirigeants » du document de base est complétée comme suit :

# 4.4.3 Risques liés à l'environnement fiscal

Des changements dans l'environnement opérationnel du Groupe, notamment des modifications de la réglementation fiscale ou de son interprétation dans les pays où le Groupe est présent, pourraient affecter le calcul de la charge fiscale (impôts et taxes) du Groupe ainsi que la situation financière, la liquidité et les résultats de ce dernier.

Le Groupe exerce ses activités principalement en France, où il est soumis, entre autres impôts, à l'impôt français sur les sociétés. La Société subit également des retenues à la source sur les redevances de source étrangère qu'elle perçoit, notamment en Corée du Sud et en Chine. Ces retenues à la source ouvrent droit, le cas échéant, à crédit d'impôt en France. Le calcul final de la charge fiscale du Groupe impose notamment de tenir compte de ces retenues à la source étrangères et des modalités d'imputation en France des crédits d'impôt pour impôt étranger. A ce titre, il importe d'interpréter les réglementations fiscales locales et françaises, les conventions fiscales internationales, la doctrine et la pratique administratives dans chacune des juridictions dans lesquelles le Groupe intervient et suppose de formuler des hypothèses relatives à l'étendue des activités futures, à leur dénouement ainsi qu'à leurs modalités de réalisation et de prise en compte du résultat y afférent. Plus généralement, le Groupe ne peut garantir que de telles applications et interprétations ne seront pas remises en cause par les autorités fiscales concernées.

En outre, l'évolution de la réglementation fiscale et des pratiques associées pourrait avoir un impact significatif sur la charge fiscale du Groupe.

La Société bénéficie de certains régimes fiscaux spécifiques. En France, la Société est assujettie à un taux réduit d'impôt sur les sociétés sur les redevances de concession de certains droits de propriété industrielle, et bénéficie d'un crédit d'impôt au titre de certaines dépenses de recherche et de développement et au titre des retenues à la source sur les redevances de source étrangère. Ces régimes fiscaux spécifiques pourraient être remis en cause ou modifiés.

Les activités, les résultats, la situation financière, la liquidité et les perspectives du Groupe pourraient être significativement affectés par la concrétisation de l'un ou de plusieurs des risques décrits cidessus.

# 4.5.1 Risque de crédit ou de contrepartie

Les deuxième et troisième paragraphes de la section 4.5.1 sont complétés comme suit :

S'agissant des retards de paiement du chantier coréen STX, le montant des créances échues depuis plus de 30 jours s'élevait au 31 décembre 2013 à 9,2 millions d'euros dans les livres de la Société. L'échéancier de paiement mis en place entre la Société et STX a, sous réserve d'un décalage de paiement à partir de juillet 2013, été respecté par STX jusqu'à la date de la présente actualisation du document de base.

### 4.6.2 Politique en matière d'assurances – Assurance responsabilité des dirigeants

Assurance responsabilité des dirigeants

La Société a souscrit une nouvelle police responsabilité des dirigeants, avec une prise d'effet au 3 février 2014, destinée à garantir contre les conséquences pécuniaires d'un manquement aux dispositions légales, réglementaires ou statutaires, d'une faute de gestion, erreur, omission ou négligence commis par ces derniers et à l'encontre d'un tiers (à l'exclusion notamment des fautes intentionnelles ou dolosives et de toute infraction pénale, fiscale ou douanière).

La Société a également souscrit à une police responsabilité des dirigeants dans le cadre de son introduction en bourse, avec une prise d'effet au 3 février 2014, visant à garantir les dirigeants contre les conséquences pécuniaires d'un manquement aux dispositions légales, réglementaires ou statutaires, d'une faute de gestion, erreur, omission ou négligence commis par ces derniers et qui engagent leur responsabilité dans le seul cadre des documents d'information du public délivrés en vue de procéder à l'opération de marché portant sur l'introduction en bourse de la Société (à l'exclusion notamment des fautes intentionnelles ou dolosives et de toute infraction pénale, fiscale ou douanière). Cette assurance couvre également les réclamations fondées sur ou ayant pour origine la violation de toute disposition légale ou réglementaire applicable aux opérations d'appel public ou privé ou aux émetteurs faisant appel public ou privé à l'épargne pour les seules valeurs mobilières de la Société qui seraient formulées contre la Société ou ses filiales.

# CHAPITRE 5 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

La section 5.1.5 « Evénements importants dans le développement des activités du Groupe » du document de base est complétée comme suit et la section 5.2 « Investissements » du document de base est complétée et modifiée comme suit.

# 5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités du Groupe

L'évolution des activités de la Société

Fin 2013, GTT a créé un établissement au Royaume-Uni. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'équipe de quatre collaborateurs anglais rattachée à cet établissement sera amenée à développer une activité de formation destinée à former des officiers gaz qui opèrent sur les méthaniers. GTT ne prévoit pas d'investissement significatif lié à ce nouvel établissement.

De plus, la Société a reçu fin janvier 2014, sous condition de l'obtention de financement, deux commandes relatives au segment du « *bunkering* », dont l'une porte sur la conversion de trois ferries en service et l'autre sur la construction d'un ferry de très grande taille (voir section 6.3.1.6.2 – *Le segment « bunkering* » de la présente actualisation du document de base).

Par ailleurs, fin 2013, le service « HEARS », service téléphonique d'intervention d'urgence mis en place par GTT (voir section 6.3.3.1 – *Prestations de services réalisées par le Groupe* du document de base) a fait l'objet d'une première commande de l'armateur Exmar pour bénéficier d'assistance sur 13 navires.

### 5.2 INVESTISSEMENTS

#### 5.2.1 Investissements historiques

Les investissements réalisés par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012 s'élèvent respectivement à 1.250 milliers d'euros, 1.507 milliers d'euros et 2.732 milliers d'euros (hors 9.000¹ milliers d'euros d'acquisition d'immobilisations financières). Ces investissements concernent principalement des achats de logiciels, de matériel et outillage, de matériel de bureau et informatique, de mobilier et des agencements et aménagements d'installations.

Les investissements réalisés par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élèvent à 3.379 milliers d'euros (hors 7.656 milliers d'euros d'acquisition d'immobilisations financières). Ces investissements concernent principalement l'aménagement de bureaux et bâtiments, l'achat de matériel d'essai et de matériels liés aux projets de développement et l'achat de matériel informatique.

#### 5.2.2 Investissements en cours

Au cours de l'exercice qui se clôturera le 31 décembre 2014, la Société envisage de réaliser des investissements principalement liés à :

- l'aménagement de bureau;
- l'achat de matériel et logiciels informatique ; et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le montant des « actifs financiers non courants » pour l'exercice 2012 a augmenté de 4.000 milliers euros par rapport au montant indiqué dans le document de base du fait du reclassement d'un dépôt à terme (voir note 2.2 des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant à la section 20.1.5 – *Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013* de la présente actualisation du document de base).

l'achat de matériel d'essai et de matériels liés aux projets de développement.

Le montant de ces investissements pourrait s'élever à un montant maximum de 5 millions d'euros.

Par ailleurs, la Société envisage une extension de ses locaux (bureaux et laboratoire) qui pourrait générer en 2014 un montant d'investissement exceptionnel s'élevant à un montant maximum de 3,5 millions d'euros.

#### **5.2.3** Investissements futurs

Bien qu'aucun engagement ferme n'ait été pris par la Société, celle-ci prévoit de continuer à réaliser des investissements dans du matériel industriel et notamment des équipements de laboratoire pour des montants non significatifs.

# CHAPITRE 6 APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE

La section 6.1.2 « Les atouts économiques de la Société – Un carnet de commandes important et une forte visibilité sur le chiffre d'affaires futur », l'introduction de la section 6.3 « Présentation détaillée des principales activités du Groupe » et la section 6.3.1.5 « Le carnet de commandes actuel de la Société » du document de base sont complétées et modifiées comme suit. Les sections 6.2.2.1 (a) « Le segment des méthaniers - Evolution historique et carnet de commandes » et 6.2.2 (b) « Le segment des méthaniers - Prévisions relatives au segment des méthaniers » du document de base sont complétées comme suit. Une nouvelle section 6.3.1.6 « Commandes reçues par la Société depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2014 » est crée.

### 6.1.2 Les atouts économiques de la Société

Un carnet de commandes important et une forte visibilité sur le chiffre d'affaires futur. Au 31 décembre 2013, 85 méthaniers, 10 FSRU et 2 FPSO en cours de construction par six chantiers navals, et devant être livrés entre 2014 et 2017, seront équipés des systèmes de confinement à membranes de la Société. Depuis le 30 septembre 2013, 7 méthaniers ont été livrés et la Société a enregistré 5 nouvelles commandes de méthaniers. La Société a également remporté 2 commandes pour des unités de stockage terrestre en 2009 et en 2012. Par ailleurs, une commande de méthanier enregistrée en 2012 a été modifiée en 2013 en commande de FSRU. A titre illustratif, pour l'exercice 2013 et pour des méthaniers d'une capacité moyenne d'environ 173.189 m³, la Société a généré un chiffre d'affaires moyen par commande d'environ 7,3 millions d'euros (voir chapitre 3 – Informations financières sélectionnées – « Données d'exploitation pour les méthaniers » de la présente actualisation du document de base). A la date de la présente actualisation du document de base, la Société estime que son carnet de commandes au 31 décembre 2013 correspond à un chiffre d'affaires sécurisé d'environ 210 millions d'euros en 2014, 161 millions d'euros en 2015, 92 millions d'euros en 2016, et 17 millions d'euros en 2017 (voir section 12.2.2 – Perspectives sur le carnet de commandes de la présente actualisation du document de base).

# 6.2.2.1 Le segment des méthaniers

### (a) Evolution historique et carnet de commandes

Le tableau des commandes de méthaniers au niveau mondial de 2000 à 2013 est mis à jour pour tenir compte des commandes intervenues entre le 30 septembre 2013 et le 31 décembre 2013.

LES COMMANDES DE METHANIERS AU NIVEAU MONDIAL DE 2000 A 2013

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
GTT	12	18	6	14	61	30	29	18	4	-	7	38	20	36
Moss Maritime	4	8	8	2	9	4	5	1	-	-	-	3	2	8
Total	16	26	14	16	70	34	34	19	4	-	7	41	23	44

Source : Société

<sup>\*</sup> une commande de méthaniers 2012 a été modifiée en FSRU en 2013

# (b) Prévisions relatives au segment des méthaniers

En janvier 2014, le chantier de construction navale Daewoo Shipbuilding & Marine Engineering a été sélectionné pour la construction des navires nécessaires au projet Yamal LNG avec la technologie NO 96 de GTT. La Société anticipe dans les prochains mois la commande des 16 méthaniers briseglace nécessaires au projet Yamal pour acheminer le GNL des usines de liquéfaction vers les terminaux de stockage. D'autres méthaniers seront ensuite nécessaires pour transporter le GNL vers les zones d'importations et notamment l'Asie. Le premier navire devrait être livré en 2016. Ces futures commandes de méthaniers viennent conforter les anticipations de la Société qui s'attend à recevoir un nombre de commandes annuelles sur la période entre 2014 et 2023 situé dans la partie haute de la fourchette résultant des prévisions de commandes de méthaniers effectuées par Poten & Partners et Wood Mackenzie.

### 6.3 PRESENTATION DETAILLEE DES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

Le tableau de répartition du chiffre d'affaires de la Société figurant dans l'introduction de la section 6.3 « Présentation détaillée des principales activités du Groupe » du document de base est mis à jour au 31 décembre 2013 et modifié comme suit :

Le chiffre d'affaires de la Société se répartit comme suit :

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIETE (EN %)									
Activité	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013					
Méthaniers	83,2%	82%	76,1%	80,1%					
FSRU	5,7%	5%	9,4%	12,8%					
FPSO	-	2,2%	3%	2,7%					
Réservoirs terrestres	0,7%	-	3,2%	1,0%					
Prestations de services	10,4%	10,8%	8,3%	3,4%					

Source : Société

#### 6.3.1.5 Le carnet de commandes actuel de la Société

La section 6.3.1.5 – Carnet de commandes actuel de la Société est mise à jour au 31 décembre 2013 et modifiée comme suit :

Le tableau ci-dessous présente le carnet de commandes de la Société au 31 décembre 2013 pour l'ensemble des segments d'activité sur lesquels elle est présente.

Depuis le 30 septembre 2013, 7 méthaniers ont été livrés (dont 4 méthaniers à Samsung Heavy Industries, 2 méthaniers à Daewoo Shipbuilding & Marine Engineering et 1 méthanier à Hyundai Heavy Industries) et la Société a enregistré 5 nouvelles commandes de méthaniers (dont 4 commandes de Samsung Heavy Industries et 1 commande de Daewoo Shipbuilding & Marine Engineering). Par ailleurs, une commande de méthanier enregistrée en 2012 a été modifiée en 2013 en commande de FSRU. Il est à noter que certaines livraisons initialement prévues au cours de l'exercice 2013 (voir section 12.2.2 – *Perspective sur le carnet de commandes* du document de base) n'interviendront qu'en 2014.

Une rumeur d'annulation de deux commandes par STX ayant été publiée dans la presse, la Société indique que le chantier naval concerné n'a, à la date de la présente actualisation du document de base, pas notifié cette annulation et souligne que l'armateur, Alpha Tankers & Freighters International Ltd, a démenti la rumeur dans la presse spécialisée le 17 janvier 2014.

La Société enregistre une commande lorsqu'elle reçoit une notification de la part d'un chantier naval informant la Société de ladite commande et de ses principales caractéristiques ou lors de la signature d'un MoU.

<u>Type</u>	<u>Technologie</u>	<u>Chantier naval /</u>	<u>Armateur</u>	<u>Livraison</u>
3.543	) / 1 F1	Constructeur	M. G. W. W.	2014
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Maran Gas Maritime	2014
Méthanier	NO 96	STX	Sovcomflot	2014
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Maran Gas Maritime	2014
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Maran Gas Maritime	2014
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Oceanus LNG (Cardiff)	2014
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Oceanus LNG (Cardiff)	2014
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Oceanus LNG (Cardiff)	2014
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Oceanus LNG (Cardiff)	2014
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Maran Gas Maritime	2015
Méthanier	MarkFlex	HHI	BW Group 100%	2014
Méthanier	MarkFlex	HHI	Dynagas (Dynacom)	2014
Méthanier	MarkFlex	ННІ	Dynagas (Dynacom)	2014
Méthanier	Mark III	ННІ	Brunei	2014
Méthanier	MarkFlex	ННІ	Oman LNG	2014
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Maran Gas Maritime	2014
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Maran Gas Maritime	2015
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Golar LNG	2014
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Golar LNG	2014
Méthanier	Mark III	SHI	Chevron 100%	2014
Méthanier	Mark III	SHI	Chevron 100%	2014
Méthanier	Mark III	SHI	Chevron 100%	2014
Méthanier	Mark III	SHI	Gaslog	2014
Méthanier	MarkFlex	SHI	Golar LNG	2014
Méthanier	MarkFlex	SHI	Golar LNG	2014
Méthanier	Mark III	SHI	Gaslog	2014
Méthanier	MarkFlex	SHI	Golar LNG	2014
Méthanier	MarkFlex	SHI	Thenamaris	2014
Méthanier	MarkFlex	SHI	Golar LNG	2014
Méthanier	MarkFlex	SHI	Golar LNG	2014
Méthanier	MarkFlex	SHI	Golar LNG	2014
Méthanier	NO 96	STX	Sovcomflot	2014
Méthanier	NO 96 GW	STX	Sovcomflot	2014
Méthanier	NO 96 GW	STX	Sovcomflot	2015
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Maran Gas Maritime	2015
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Maran Gas Maritime	2015

<u>Type</u>	<b>Technologie</b>	<u>Chantier naval /</u> Constructeur	<u>Armateur</u>	Livraison
Méthanier	NO 96 GW	DSME	Teekay	2015
Méthanier	MarkFlex	ННІ	BW Group 100%	2015
Méthanier	MarkFlex	ННІ	Dynagas (Dynacom)	2015
Méthanier	MarkFlex	ННІ	Dynagas (Dynacom)	2015
Méthanier	MarkFlex	ННІ	Tsakos	2016
Méthanier	Mark III	ННІ	Brunei	2015
Méthanier	MarkFlex	ННІ	Bonny Gas Transport	2015
Méthanier	MarkFlex	ННІ	Bonny Gas Transport	2015
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Maran Gas Maritime	2015
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Maran Gas Maritime	2015
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Maran Gas Maritime	2015
Méthanier	NO 96	Hudong Zhonghua	MOL 70%	2015
	770.05	** 1 5	China Shipping 30%	2017
Méthanier	NO 96	Hudong Zhonghua	MOL 70% China Shipping 30%	2015
Méthanier	NO 96	Hudong Zhonghua	MOL 70%	2015
TVICUIUM I	1,000	Tradong Zhonghaa	China Shipping 30%	2010
Méthanier	Mark III	SHI	Chevron 100%	2015
Méthanier	Mark III	SHI	Gaslog	2015
Méthanier	MarkFlex	SHI	Thenamaris	2015
Méthanier	MarkFlex	SHI	Bonny Gas Transport	2015
Méthanier	MarkFlex	SHI	Bonny Gas Transport	2015
Méthanier	MarkFlex	SHI	Bonny Gas Transport	2015
Méthanier	NO 96 L03	STX	Alpha Tankers & Freighters International Ltd	2016
Méthanier	NO 96 L03	STX	Alpha Tankers & Freighters International Ltd	2015
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Maran Gas Maritime	2016
Méthanier	NO 96 L03	DSME	Maran Gas Maritime	2016
Méthanier	NO 96 GW	DSME	Teekay	2016
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Maran Gas Maritime	2016
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Maran Gas Maritime	2016
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Maran Gas Maritime	2016
Méthanier	MarkFlex	HSHI	Maran Gas Maritime	2016
Méthanier	NO 96	Hudong Zhonghua	MOL 70% China Shipping 30%	2016
Méthanier	NO 96	Hudong Zhonghua	China LNG	2016
Méthanier	NO 96	Hudong Zhonghua	China LNG	2016
Méthanier	NO 96	Hudong Zhonghua	China LNG	2016
Méthanier	NO 96	Hudong Zhonghua	China LNG	2017
Méthanier	Mark III	SHI	Chevron 100%	2016
Méthanier	MarkFlex	SHI	Gaslog	2016
Méthanier	MarkFlex	SHI	Gaslog	2016
Méthanier	MarkFlex	SHI	Bonny Gas Transport	2016
Méthanier	MarkFlex	SHI	Gaslog	2016

<u>Type</u>	<b>Technologie</b>	<u>Chantier naval /</u>	<u>Armateur</u>	<u>Livraison</u>
Méthanier	MarkFlex	<u>Constructeur</u> SHI	Coolea	2016
			Gaslog	
Méthanier	NO 96 GW	DSME	Teekay	2016
Méthanier	NO 96 GW	DSME	Teekay	2017
Méthanier	NO 96 GW	DSME	Teekay	2017
Méthanier	NO 96	Hudong Zhonghua	China LNG	2017
Méthanier	NO 96	Hudong Zhonghua	China LNG	2017
Méthanier	Mark III	SHI	Chevron 100%	2017
Méthanier	MarkFlex	SHI	SK Shipping	2017
Méthanier	MarkFlex	SHI	SK Shipping	2017
Méthanier	MarkFlex	SHI	Flex LNG	2017
Méthanier	MarkFlex	SHI	Flex LNG	2017
Navire de	NO 96	DSME	Excelerate	2014
regazéification				
Navire de	MarkFlex	SHI	Golar LNG	2014
regazéification FSRU	Mark III	ННІ	Hoegh	2014
FSRU	Mark III	HHI	Hoegh	2014
FSRU	Mark III	HHI	Hoegh	2014
FSRU	Mark III	HHI	Hoegh	2015
FSRU	Mark III	SHI	BW Group 100%	2015
FSRU	NO 96 GW	STX	Dynagas (Dynacom)	2015
FSRU	MarkFlex	SHI	Golar LNG	2015
FSRU	Mark III	SHI	Golar LNG	2014
FPSO	Mark III	SHI	Shell	2016
FPSO	NO 96	DSME	Petronas	2015
Réservoir	GST	EWC	EWC	2015
terrestre	COTT	FWG	FWIG	2015
Réservoir	GST	EWC	EWC	2015
terrestre				

# 6.3.1.6 Commandes reçues par la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

# 6.3.1.6.1 LES SEGMENTS METHANIERS ET FSRU

Le tableau ci-dessous présente les commandes reçues par la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'ensemble des segments d'activité sur lesquels elle est présente.

Type	Technologie	<u>Chantier naval /</u> <u>Constructeur</u>	<u>Armateur</u>	<u>Livraison</u>
Méthanier	MarkFlex	ННІ	Knutsen	2016
Méthanier	MarkFlex	ННІ	Knutsen	2016
Méthanier	MarkFlex	ННІ	Petronet	2016
FSRU	NO 96	DSME	MOL	2016
FSRU	Mark III	SHI	BW Group 100%	2016

#### 6.3.1.6.2 LE SEGMENT « BUNKERING »

La Société a reçu fin janvier 2014, sous condition de l'obtention de financement, deux commandes relatives au segment du « bunkering ». Ces nouvelles commandes interviennent dans un nouveau contexte réglementaire qui incite fortement les armateurs à évoluer vers des carburants moins polluants (voir section 6.3.5.2 « Utilisation du GNL pour la propulsion des navires (« LNG bunkering ») du document de base). La première commande porte sur la conversion de trois ferries en service et la deuxième commande porte sur la construction d'un ferry de très grande taille.

### Conversions

Brittany Ferries a confirmé le 13 janvier 2014 sa décision de convertir ses trois navires les plus récents afin de les doter d'une propulsion au GNL. Il s'agit de l'Armorique (1.500 passagers et 470 véhicules légers ou 60 poids lourds, mis en service en 2008), du Pont Aven (2.400 passagers, 650 véhicules légers ou 60 poids lourds, mis en service en 2004) et du Mont St Michel (173 mètres, 2.170 passagers, 830 véhicules légers ou 125 poids lourds, mis en service en 2002). Ces ferries seront convertis d'ici 2016. Ces navires vont bénéficier d'importants travaux afin d'intégrer la cuve de stockage de GNL. La Société a été sélectionnée pour concevoir les réservoirs de ces trois navires.

### Nouvelle construction

Le 13 janvier 2014, Brittany Ferries a commandé au chantier STX France de Saint-Nazaire un ferry de très grande taille qui sera propulsé au GNL. Ce ferry, le Pegasis (*Power Efficient Gas Innovative Ship*), pourra accueillir jusqu'à 2.474 passagers ainsi que 80 pièces de fret, ou 42 remorques et 650 voitures. La technologie membrane de GTT a été sélectionnée par STX France. En effet, ce navire innovant comprendra une cuve atmosphérique pouvant contenir 1.330 m³ de GNL, qui sera équipée de la technologie Mark III. Sa livraison devrait intervenir à la fin 2016.

# CHAPITRE 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat » du document de base est complété par la section 9.4 « Analyse des résultats annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 » ci-après.

### 9.1.3 Facteurs ayant une incidence sur le résultat

Informations sur le carnet de commandes	2010	2011	2012	2013
Carnet de commandes en fin de période (nombre de commandes)	18	52	77	99
dont méthaniers	17	45	65	85
dont FSRU	-	5	8	10
dont FPSO	-	1	2	2
dont réservoirs terrestres	1	1	2	2
Commandes de l'année en cours ou des années précédentes ayant généré du chiffre d'affaires sur l'année	35	26	44	78
dont méthaniers	30	22	35	66
dont FSRU	4	3	5	8
dont FPSO	-	1	2	2
dont réservoirs terrestres	1	-	2	2
Formation du revenu pour les méthaniers	2010	2011	2012	2013
(A) Nombre de commandes sur la période	7	38	21	36
(B) dont premiers navires de série	1	10	6	9
(C) Chiffre d'affaires - étude moyen pour les premiers navires de série (en milliers d'euros) (1)	1.480	1.688	1.673	1.850
(D) Chiffre d'affaires moyen hors étude avant remise (en milliers d'euros) (1)	6.245	6.694	7.026	7.346
(E) Remise moyenne (%)	16,7%	7,0%	9,8%	6,6%
Chiffre d'affaires sécurisé par les prises de commandes (en milliers d'euros) (2)	37.915	253.319	143.187	263.583
Capacité moyenne des commandes (m³)	156.743	159.137	164.371	173.189

<sup>(1)</sup> Chiffre d'affaires sur l'ensemble de la vie de la commande

Pour information, une commande de LNGC de 2012 a été modifiée en FSRU en 2013.

Les principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et les résultats de la Société demeurent ceux indiqués dans le document de base.

Le chiffre d'affaires moyen attendu par méthanier de série a constamment augmenté depuis 2010 passant ainsi de 6.245 milliers d'euros à 7.346 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Ceci est principalement dû à une augmentation de la capacité moyenne des navires commandés de 156.743 m<sup>3</sup> en 2010 à 173.189 m<sup>3</sup> au 31 décembre 2013.

# 9.1.4 Perspectives long terme

Afin de pouvoir utilement comparer les indicateurs financiers, le tableau ci-dessous fournit une réconciliation du passage du résultat d'exploitation des comptes sociaux (en normes comptables françaises) vers le résultat opérationnel des comptes IFRS sur la période 2010-2013.

Sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2009, les indicateurs présentés dans le présent chapitre sont extraits des comptes sociaux de GTT établis conformément aux normes comptables françaises. Sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013, les indicateurs présentés dans le présent chapitre sont extraits des comptes de GTT établis conformément aux normes IFRS.

 $<sup>(2)\</sup> D\acute{e}fini\ comme\ (A)\ x\ (D)\ x\ (1\text{-}E)\ +\ (B)\ x\ (C)$ 

Dans le présent chapitre 9, l'EBIT correspond au résultat opérationnel (IFRS) sur la période 2010-2013 et au résultat d'exploitation (comptes sociaux) sur la période 2006-2009 et l'EBITDA correspond à l'EBIT auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements sur immobilisations (en normes IFRS sur la période 2010-2013 et en normes françaises sur la période 2006-2009).

					Au 31 déc	embre			
	(en milliers d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
хи	Chiffre d'affaires	163.442	221.636	250.896	141.539	74.677	55.758	89.486	217.634
s socia	EBITDA (Résultat d'exploitation + dotations aux amortissements sur immobilisations)	117.528	174.871	193.767	76.622	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
npte	Dotation aux amortissements sur immobilisations	2.257	3.133	3.424	3.780	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Coï	Résultat d'exploitation (REX)	115.271	171.738	190.343	72.842	27.785	15.694	39.377	144.286
	Crédit bail	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	(180)	(180)	(180)	(180)
RS	Résultat exceptionnel reclassé	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	732	46	5.753	(401)
? IFI	Crédit impôt recherche	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2.350	2.046	2.818	3.625
sage	Participation des salariés aux fruits de l'expansion	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	(1.562)	(455)	(2.458)	(6.651)
Pa	EBITDA	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	32.904	20.453	48.448	143.995
	Dotation aux amortissements selon les normes IFRS	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3.779	3.302	3.138	3.520
	Résultat opérationnel (EBIT)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	29.125	17.151	45.310	140.475

n.a. : non applicable n.d. : non déterminé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du carnet de commandes, du chiffre d'affaires, de l'EBITDA, de l'EBIT, du résultat net et du montant des dividendes distribués.

(en milliers d'euros)	2006 (1)	2007 (1)	2008 (1)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (2)	2012 (2)	2013 (2)
Carnet de commandes en fin de période (nombre de commandes)	120	112	66	30	18	52	77	99
Chiffre d'affaires	163.442	221.636	250.896	141.539	74.677	55.758	89.486	217.634
Croissance annuelle (%)		35,6%	13,2%	(43,6%)	(47,2%)	(25,3%)	60,5%	143,2%
EBITDA	117.528	174.871	193.767	76.622	32.904	20.453	48.448	143.995
Marge d'EBITDA (%) - EBITDA rapporté au chiffre d'affaires	71,9%	78,9%	77,2%	54,1%	44,1%	36,7%	54,1%	66,2%
EBIT / Résultat d'exploitation	115.271	171.738	190.343	72.842	29.125	17.151	45.310	140.475
Marge d'EBIT (%) - EBIT ou résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires	70,5%	77,5%	75,9%	51,5%	39,0%	30,8%	50,6%	64,5%
Résultat net social	92.546	143.677	160.467	59.851	22.744	15.700	40.158	127.167
Marge nette sociale (%) - résultat net social rapporté au chiffre d'affaires	56,6%	64,8%	64,0%	42,3%	30,5%	28,2%	44,9%	58,4%
Résultat net IFRS	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	23.185	18.386	39.577	118.743
Marge nette IFRS (%) - résultat net IFRS rapporté au chiffre d'affaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	31,0%	33,0%	44,2%	54,6%
Dividendes payés	61.560	92.989	144.019	161.006	30.248	52.997	15.714	91.831(3)
Taux de distribution de dividendes (en % du résultat net social de l'exercice précédent)		100,5%	100,2%	100,3%	50,5%	233,0%	100,1%	100,0% (4)

<sup>(1)</sup> Informations extraites des comptes sociaux : chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, résultat net. EBITDA = résultat d'exploitation + dotation aux amortissements sur immobilisations (comptes sociaux).

<sup>(2)</sup> Informations extraites des comptes IFRS : chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net. EBITDA = résultat opérationnel + dotation aux amortissements sur immobilisations (comptes IFRS).

<sup>(3)</sup> Dont 51.678 milliers d'euros d'acompte sur dividendes versé en 2013 au titre de l'exercice 2013.

<sup>(4)</sup> Taux de distribution de dividendes calculé uniquement sur le résultat net social 2012.

### 9.4 ANALYSE DES RESULTATS ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

# 9.4.1 Analyse du résultat annuel 2013

# 9.4.1.1 Compte de résultat simplifié

	Au 31 déce	embre
(en milliers d'euros)	2012	2013
Produits des activités ordinaires	89.486	217.634
Achats consommés	(2.192)	(2.016)
Charges externes	(32.246)	(40.799)
Charges de personnel	(24.259)	(34.924)
Impôts et taxes	(1.634)	(3.874)
Dotations aux amortissements et provisions	8.073	972
Autres produits et charges d'exploitation	8.082	3.481
Résultat opérationnel (EBIT)	45.310	140.475
Marge d'EBIT sur chiffre d'affaires (%)	50,6%	64,5%
Résultat financier	676	1.478
Résultat avant impôt	45.986	141.953
Impôts sur les résultats	(6.409)	(23.210)
Résultat net	39.577	118.743
Marge nette sur chiffre d'affaires (%)	44,2%	54,6%
Résultat net de base par action (en euros)	1,07(1)	3,21(2)
Indicateur calculé		
EBITDA	48.448	143.995
Marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires (%)	54,1%	66,2%

<sup>(1)</sup> Pour une meilleure comparabilité, ce chiffre a été calculé en utilisant le nombre d'actions post-division de la valeur nominale des actions effectuée le 11 décembre 2013.

La marge nette sur le chiffre d'affaires passe de 44,2% à 54,6% entre 2012 et 2013.

Cette augmentation comme l'augmentation de la marge d'EBIT sur chiffre d'affaires qui passe de 50,6% en 2012 à 64,5% en 2013, est directement liée à la forte augmentation des produits des activités ordinaires sur la même période (143,2%) alors que les charges d'exploitation (somme des achats consommés, charges externes, charges de personnel, impôts et taxes, dotations aux amortissements et provisions et autres produits et charges d'exploitation) n'augmentent que de 74,7% sur la période.

La marge nette sur chiffre d'affaires connait une progression moins importante que la marge d'EBIT sur chiffre d'affaires du fait de l'impôt sur les résultats, en augmentation de 262,1% sur la période, en raison de l'augmentation des produits des activités ordinaires et d'une taxe liée au versement d'un acompte sur dividende en 2013.

<sup>(2)</sup> Le nombre d'actions a été multiplié par 1.600 au cours de l'exercice 2013.

9.4.1.2 Evolution et répartition du chiffre d'affaires (rubrique « produits des activités ordinaires » du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2012	2013
Chiffre d'affaires	89.486	217.634
Croissance annuelle (%)	60,5%	143,2%
Dont redevances	82.016	210.280
dont méthaniers	68.064	174.387
dont FSRU	8.421	27.830
dont FPSO	2.648	5.780
dont réservoirs terrestres	2.883	2.282
Dont autres services	7.470	7.354

Le chiffre d'affaires passe de 89.486 milliers d'euros en 2012 à 217.634 milliers d'euros en 2013, soit une croissance de 143,2% sur la période. Cette très forte progression provient directement de la croissance du chiffre d'affaires relatif aux redevances en raison des nombreuses commandes enregistrées depuis 2011 et en particulier des commandes de méthaniers qui représentent 80,1% du chiffre d'affaires 2013 (ce segment représentait 76% du chiffre d'affaires en 2012) et du calendrier d'exécution de ces commandes.

L'écart entre le chiffre d'affaires 2013 (217,6 millions d'euros) et les prévisions décrites au chapitre 13 du document de base (215 millions d'euros) est dû, d'une part, à de légers décalages dans la construction de certains navires actuellement en commande et, d'autre part, à une activité de services plus importante qu'attendue (avec notamment un nombre plus important d'études d'avant-projet de constructions et d'études d'avant-projet *ad hoc*).

Le chiffre d'affaires résultant des autres services reste quasiment stable sur la période.

9.4.1.3 Formation du résultat opérationnel de GTT

9.4.1.3.1. Charges externes

(en milliers d'euros)	2012	2013
Essais et études	17.324	21.778
Locations, entretien & assurances	3.958	4.342
Personnel extérieur	1.313	968
Honoraires	3.857	5.266
Transport, déplacements & réceptions	4.649	7.061
Frais postaux et de télécommunication	140	159
Autres	1.005	1.225
Total	32.246	40.799
% des produits des activités ordinaires	36%	19%

Les charges externes de la Société sont passées de 32.246 milliers d'euros en 2012 à 40.799 milliers d'euros en 2013.

La croissance de 26,5% sur la période des charges externes qui s'explique essentiellement par l'évolution du poste honoraires (lequel découle principalement de la préparation du projet d'introduction en bourse de la Société), et celle du poste transports, déplacements (envoi de personnel

GTT sur les chantiers de construction navale situés en Asie), est moins importante que celle du chiffre d'affaires (143,2% sur la période).

Le poste Essais et études, bien qu'en augmentation de 4.454 milliers d'euros entre 2012 et 2013, représente une part du montant total des charges externes en très légère baisse, puisqu'il passe de 53,7% en 2012 à 53,4% en 2013.

Les autres postes évoluent peu sensiblement entre 2012 et 2013.

Les charges externes représentaient 36% du chiffre d'affaires en 2012 et 19% en 2013 du fait de l'augmentation importante du chiffre d'affaires sur la période, augmentation qui n'a pas imposé une augmentation des charges externes dans les mêmes proportions.

9.4.1.3.2. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2012	2013
Salaires et traitements	13.993	17.699
Charges sociales	7.808	10.574
Participation et intéressement	2.458	6.651
Charges de personnel	24.259	34.924
% des produits des activités ordinaires	27%	16%

Les charges de personnel passent de 24.259 milliers d'euros en 2012 à 34.924 milliers d'euros en 2013. Parallèlement, l'effectif de la Société a progressé (en moyenne 268 personnes en 2012 contre en moyenne 334 personnes en 2013).

La participation et l'intéressement sont en progression de 170,6% sur la période dans la mesure où ils sont directement liés à l'augmentation du résultat net de la Société (participation) et plus généralement à son activité (intéressement).

9.4.1.3.3. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2012	2013
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3.138	3.520
Dotations aux provisions	238	427
Reprises de provisions	(11.449)	(4.918)
Dotations (reprises) aux amortissements et provisions	(8.073)	(972)

Les dotations (reprises) aux amortissements et provisions correspondent à des produits sur la période étudiée : elles passent de 8.073 milliers d'euros en 2012 à 972 milliers d'euros en 2013. La variation observée est essentiellement liée à des reprises de provisions pour risques en baisse entre 2012 et 2013 (qui découlent directement du nombre de navires inspectés sur la période en raison de possibles endommagements occasionnés par le phénomène de « sloshing » détecté dans les méthaniers construits selon le système Mark III – voir la section 9.2.1.3.3 – Amortissements et provisions du document de base), les dotations aux amortissements sur immobilisations étant, à fin 2013, à un niveau comparable à celui de fin 2012.

Voir également la note 16 des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant à la section 20.1.5 - *Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013* de la présente actualisation du document de base.

## 9.4.1.3.4. Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2012	2013
Crédit impôt recherche	2.818	3.625
Autres produits (charges) opérationnels	5.153	(144)
Subvention d'investissement	111	-
Autres produits et charges opérationnels	8.082	3.481

Les autres produits et charges d'exploitation sont essentiellement constitués du crédit d'impôt recherche dont le montant estimé par la Société à fin 2012 était de 2.818 milliers d'euros contre 3.625 milliers d'euros à fin 2013. En cours d'année, ces montants sont estimés au regard des projets considérés comme éligibles selon les critères du crédit d'impôt recherche et des montants historiquement enregistrés.

Entre 2012 et 2013, les autres produits opérationnels passent de 5.153 milliers d'euros à -144 milliers d'euros du fait de l'absence d'élément significatif en 2013 au regard de ceux qui avaient généré les produits 2012 (pour mémoire, annulation d'une charge pour un montant de 1.379 milliers d'euros et frais de procédure de 3.883 milliers d'euros reçus des Chantiers de l'Atlantique).

#### 9.4.1.3.5. Evolution du résultat opérationnel (EBIT) et de l'EBITDA

L'EBIT a plus que triplé, passant de 45.310 milliers d'euros en 2012 à 140.475 milliers d'euros en 2013.

La marge d'EBIT sur le chiffre d'affaires a été améliorée de manière significative et passe ainsi de 50,6% à 64,5%.

L'EBITDA a suivi l'augmentation de l'EBIT et a presque triplé, passant de 48.448 milliers d'euros à 143.995 milliers d'euros.

La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires a également été améliorée et est passée de 54,1% à 66,2%.

#### 9.4.1.4 Formation du résultat financier de GTT

Les produits et charges financiers sont essentiellement constitués de :

- Produits financiers des placements de trésorerie : ils passent de 995 milliers d'euros en 2012 à 1.496 milliers d'euros en 2013 du fait de l'augmentation de la trésorerie placée sur la période (77.737 milliers d'euros à fin 2012, dont 68.737 milliers d'euros de trésorerie/équivalents en trésorerie et 9.000 milliers d'euros d'actifs disponibles à la vente, contre 103.680 milliers d'euros à fin 2013, dont 87.180 milliers d'euros de trésorerie/équivalents en trésorerie et 16.500 milliers d'euros d'actifs disponibles à la vente).
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement, dont la valeur passe de 9 milliers d'euros à fin 2012 à 41 milliers d'euros à fin 2013

(en milliers d'euros)	2012	2013
Gains et pertes de change	2	-
Charges financières diverses	(32)	(11)
Produits financiers des placements de trésorerie	995	1.496
Actualisation des avances FSH	(52)	(52)
Produits nets sur cessions de VMP	9	41
Variation de la juste valeur des actifs de couverture des engagements de retraite (Détails en note 15.2)	(246)	3
Résultat financier	676	1.478

9.4.1.5 *Impôt sur les sociétés* 

9.4.1.5.1. Analyse de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2012	2013
Impôts exigibles	(8.368)	(15.503)
Impôts différés	1.959	(4.952)
Charge d'impôt sur le résultat	(6.409)	(20.455)
Impôt de distribution	=	(2.755)
Charge totale d'impôt	(6.409)	(23.210)

Note: Le signe du montant des impôts différés 2012 a été corrigé.

# 9.4.1.5.2. Charge d'impôt exigible

L'augmentation de la charge d'impôt exigible entre 2012 et 2013 (8.368 milliers d'euros contre 15.503 milliers d'euros) est directement liée à l'augmentation notable des revenus d'exploitation sur la période.

#### 9.4.1.5.3. Impôts différés

Les opérations de GTT au taux de droit commun génèrent chaque année des déficits car il s'agit essentiellement de la taxation sur les prestations de services et des charges de l'exercice. Compte tenu de son activité, GTT est principalement imposée au taux réduit applicable aux plus-values à long terme sur les revenus nets provenant des redevances d'utilisation de ses brevets. Les déficits fiscaux générés par ailleurs au taux normal sont imputés sur les profits fiscaux taxables au taux réduit en conformité avec la réglementation fiscale française.

Le montant d'impôts différés constaté en résultat sur la période passe d'un produit de 1.959 milliers d'euros à fin 2012 à une charge d'impôts différés de 4.952 milliers d'euros à fin 2013.

Cette variation s'explique principalement par une forte baisse des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux entre décembre 2012 (7.290 milliers d'euros) et décembre 2013 (1.925 milliers d'euros). En effet en 2013, compte-tenu de l'augmentation du résultat comptable et donc de l'impôt qui lui est lié, une partie des déficits antérieurs a été utilisée en plus du déficit généré par les opérations au taux de droit commun de l'exercice. Ceci explique également la reprise d'une partie de l'actif d'impôt différé constaté à la fin de l'exercice 2012.

## 9.4.1.6 Formation du résultat net et du résultat par action

	2012(1)	2013
Résultat net en euros	39.577.206	118.743.318
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	37.028.800	37.028.800
Nombre d'actions sur une base diluée	37.028.800	37.028.800
Résultat net de base par action en euros	1,07	3,21
Résultat net dilué par action en euros	1,07	3,21

<sup>(1)</sup> Pour une meilleure comparabilité, les chiffres inclus dans cette colonne ont été calculés en utilisant le nombre d'actions post-division de la valeur nominale des actions effectuée le 11 décembre 2013

Le résultat net de la Société passe de 39.577 milliers d'euros au 31 décembre 2012 à 118.743 milliers d'euros au 31 décembre 2013 compte tenu des éléments présentés ci-dessus.

Le résultat net de la Société pour 2013 (118,7 millions d'euros) est supérieur aux prévisions décrites au chapitre 13 du document de base (110 millions d'euros). Cela s'explique par (i) le fort levier opérationnel et le taux d'imposition applicables aux royalties en application duquel une grande partie du chiffre d'affaires additionnel de 2,6 millions d'euros s'est transformé en résultat net et (ii) des charges plus faibles que prévu (environ 1.000 milliers de crédit d'impôt recherche supplémentaire, une économie d'environ 1.000 milliers d'euros sur les essais et études et d'environ 1.000 milliers d'euros sur les charges liées au personnel très conservatrice établie sur la base des salaires moyens et d'un nombre d'employés élevés).

La marge nette sur le chiffre d'affaires passe ainsi de 44,2% à 54,6% entre 2012 et 2013.

Le résultat net par action a été calculé sur la base d'un capital social composé de 37.028.800 actions, le nombre d'actions de la société ayant été multiplié 1.600 en décembre 2013 simultanément à la division de la valeur nominale des actions de la Société par 1.600.

# 9.4.2 Analyse du bilan de GTT

# 9.4.2.1 Actifs non courants

	Au 31 déce	Au 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2012	2013	
Immobilisations incorporelles	52	424	
Immobilisations corporelles	11.173	10.631	
Actifs financiers non courants	10.190	18.891	
Impôts différés actifs	7.281	2.125	
Actifs non courants	28.696	32.071	

Note: Dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers (voir note 2.2 des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant à la section 20.1.5 – Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la présente actualisation du document de base).

La variation des actifs non courants entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 résulte (i) principalement de la diminution des impôts différés actifs sur la période, qui passent de 7.281 milliers d'euros au 31 décembre 2012 à 2.125 milliers d'euros au 31 décembre 2013, (ii) de l'augmentation des actifs financiers non courants qui passent de 10.190 milliers d'euros au 31 décembre 2012 à 18.891 milliers d'euros au 31 décembre 2013 – il s'agit essentiellement de

placements de trésorerie long terme - et (iii) dans une moindre mesure, de la diminution de la valeur nette des immobilisations corporelles sur la période.

9.4.2.2 Actifs courants

	Au 31 déc	Au 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2012	2013	
Clients	40.728	77.956	
Autres actifs courants	21.131	24.621	
Trésorerie et équivalents	68.737	87.180	
Actifs courants	130.595	189.757	

Note: Dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers (voir note 2.2 des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant à la section 20.1.5 – Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la présente actualisation du document de base).

Les actifs courants sont en progression entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, puisqu'ils passent de 130.595 milliers d'euros à 189.757 milliers d'euros.

Cette évolution résulte principalement (i) d'une augmentation des créances clients qui passent de 40.728 milliers d'euros à 77.956 milliers d'euros du fait des nombreuses commandes en cours – la majorité de ces créances n'étant pas échues à la date du 31 décembre 2013 – et (ii) de la croissance de la trésorerie (part court terme) qui évolue de 68.737 milliers d'euros à 87.180 milliers d'euros entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

9.4.2.3 Capitaux propres

	Au 31 déc	embre
(en milliers d'euros)	2012	2013
Capital	370	370
Primes liées au capital	1.109	1.109
Réserves	17.634	(34.620)
Résultat	39.577	118.743
Autres éléments du résultat global	-	1.155
Capitaux propres	58.691	86.757

Les autres éléments du résultat global se composent pour 321 milliers d'euros d'éléments non recyclables en résultat nés des gains et pertes actuariels et pour 834 milliers d'euros d'éléments recyclables en résultat provenant de la variation de la juste valeur des titres de participation (Cryovision et GTT North America).

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves	Résultat	Capitaux propres
Au 31 décembre 2011	370	16.071	18.386	34.827
Résultat de l'exercice			39.577	39.577
Autres éléments du résultat global			-	-
Résultat global			39.577	39.577
Affectation du résultat de l'exercice précédent		18.386	(18.386)	
Distribution de dividendes		(15.714)		(15.714)
Au 31 décembre 2012	370	18.743	39.577	58.691
Résultat de l'exercice			118.743	118.743
Autres éléments du résultat global			1.155	1.155
Résultat global			119.898	119.898
Affectation du résultat de l'exercice précédent		39.577	(39.577)	-
Distribution de dividendes		(40.153)		(40.153)
Acompte sur dividendes		(51.678)		(51.678)
Au 31 décembre 2013	370	(33.511)	119.898	86.757

La variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2012 (58.691 milliers d'euros) et le 31 décembre 2013 (86.757 milliers d'euros) résulte de l'effet conjugué d'une part, de la forte augmentation du résultat global (qui passe de 39.577 milliers d'euros à fin 2012 à 119.898 milliers d'euros à fin 2013) du fait des nombreuses commandes enregistrées depuis 2011, et d'autre part de la distribution de dividendes correspondant au résultat net social 2012 (40.153 milliers d'euros) ainsi que d'un acompte sur dividendes au titre du résultat 2013 (51.678 milliers d'euros).

9.4.2.4 Passifs non courants

(en milliers d'euros)	2012	2013
Provisions - part non courante	13.984	9.289
Impôts différés passifs	-	-
Autres passifs non courants	2.588	2.176
Passifs non courants	16.572	11.464

Les provisions à fin 2013 sont constituées :

- principalement de la provision pour litige liée aux possibles endommagements sur Mark III : elle s'élevait à 17,7 millions d'euros à fin 2011. Cette provision a été reprise, en fonction du nombre de navires inspectés, à hauteur de 5,2 millions d'euros en 2012 et de 4,9 millions d'euros en 2013. A fin 2013, la provision s'élève ainsi à 7,5 millions d'euros 2013 ;
- de provisions qui visent notamment à couvrir des risques éventuels dans des litiges opposant GTT à d'anciens salariés ainsi que la mise en cause de GTT par un expert judiciaire intervenant dans le cadre d'une action menée par un tiers vis-à-vis d'un chantier naval de réparation (pour plus de détails, il convient de se référer aux notes aux comptes relatives aux passifs non courants entre 2010 et 2012). Ces provisions s'élevaient au 31 décembre 2013 à 1,8 millions d'euros.

Les autres passifs non courants sont constitués du solde des avances du Fonds de Soutien des Hydrocarbures non encore échues. Ils diminuent par reclassement en passifs financiers courant de l'avance à échoir en 2014.

# 9.4.2.5 Passifs courants

(en milliers d'euros)	2012	2013
Provisions - part courante	-	-
Fournisseurs	8.909	15.756
Passifs financiers courants	-	464
Autres passifs courants non financiers	75.120	107.387
Passifs courants	84.029	123.607

(en milliers d'euros)	2012	2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8.909	15.756
Dettes fiscales et sociales	13.542	24.251
Autres dettes	1.344	905
Produits constatés d'avance	60.234	82.231
Total autres passifs courants non financiers	75.120	107.387
Passifs financiers courants	-	464
Total	84.029	123.607

Note: les chiffres des lignes « Total autres passifs courants non financiers » et « Total » pour 2012 ont été modifiés pour tenir compte de l'arrondi.

Ce poste de bilan passe de 84.029 milliers d'euros à fin 2012 à 123.607 milliers d'euros à fin 2013. Cette variation provient essentiellement (i) de l'augmentation des dettes fournisseurs liée à l'augmentation de l'activité de la Société (qui passent de 8.909 milliers d'euros à 15.756 milliers d'euros sur la période) (ii) de l'augmentation des dettes fiscales et sociales (effet conjugué de l'augmentation des effectifs et de l'intéressement et de la participation) et (iii) des autres passifs courants (produits constatés d'avance principalement, liés au décalage entre facturation et comptabilisation du chiffre d'affaires). Les passifs financiers courants correspondent au classement à moins d'un an d'une échéance des avances faites par le Fonds de Soutien des Hydrocarbures.

# CHAPITRE 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

Les sections 10.1 « Capitaux propres et endettement » et 10.2 « Flux de trésorerie de la Société » du chapitre 10 « Trésorerie et capitaux » du document de base sont complétées par les informations suivantes au 31 décembre 2013.

#### 10.1 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Les capitaux propres de la Société se sont élevés à 58.691 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et à 86.757 milliers d'euros au 31 décembre 2013. L'évolution des capitaux propres sur cette période est présentée à la section 9.4.2.3 – *Capitaux propres* de la présente actualisation du document de base.

La Société n'a recours à aucun endettement financier à court, moyen ou long terme.

	Au 31 décem	Au 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2012	2013	
Valeurs mobilières de placement	64.724	83.931	
Disponibilités et équivalents	4.013	3.249	
Trésorerie à l'actif du bilan	68.737	87.180	
Découverts bancaires et équivalents	-	-	
Trésorerie	68.737	87.180	

Note : Dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers (voir note 2.2 des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant à la section 20.1.5 – Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la présente actualisation du document de base).

### **10.1.2** Financement par avances remboursables (FSH)

	Au 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2012	2013
Avances remboursables au FSH	2.588	2.640

### 10.1.3 Financement par les crédits d'impôt

	Au 31 décembr	Au 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2012	2013	
Crédit d'impôt recherche	2.818	3.625	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	_	226	

Les montants comptabilisés en crédit d'impôt recherche sont des montants provisoires qui diffèrent des montants définitivement déclarés à l'administration fiscale après la clôture comptable.

Au titre du crédit d'impôt recherche 2012, la Société a pu bénéficier d'un montant de 2.864 milliers d'euros alors que 2.818 milliers d'euros avaient été provisionnés.

A fin décembre 2013, au vu de l'activité de recherche et développement menée sur l'exercice 2013 et des montants préalablement déclarés, la Société a estimé à 3.625 milliers d'euros le montant du crédit d'impôt recherche de l'exercice.

#### 10.1.4 Engagements hors-bilan

La Société n'a constaté aucun engagement hors-bilan pour l'exercice 2013.

La filiale non consolidée de la Société, Cryovision n'a aucun engagement hors-bilan pour l'exercice 2013.

En ce qui concerne la filiale non consolidée GTT North America, la Société a conclu une convention d'avance en compte courant, aux termes de laquelle elle a accordé un prêt d'un montant ne pouvant excéder 2.500.000 dollars US à GTT North America (voir section 19.1.2.2 - *Avances de trésorerie accordées par GTT à GTT North America* de la présente actualisation du document de base).

Au 31 décembre 2013, le montant de l'avance accordée par GTT à GTT North America s'élevait à 152.205,14 euros.

Le prêt sera remboursé dans son intégralité, en ce compris les intérêts courus ou capitalisés non encore payés, à la date de résiliation de la convention.

# 10.2 FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE

# 10.2.2 Flux de trésorerie de GTT liés aux activités opérationnelles

	Au 31 décen	Au 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2012	2013	
Résultat de la société	39.577	118.743	
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie:	-		
- Dotations amortissements, provisions, dépréciations	(7.955)	(1.214)	
- Plus-values de cession	(4)	-	
Autres produits et charges	308	48	
Charge (Produit) d'impôt de l'exercice	6.409	23.210	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	38.335	140.788	
Impôt de l'exercice décaissé	(8.368)	(18.258)	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité:			
- Créances clients et comptes rattachés	(17.246)	(37.228)	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.875	6.847	
- Autres actifs et passifs opérationnels	26.058	28.777	
Flux net de trésorerie généré par l'activité (Total I)	40.654	120.925	

Entre les exercices 2012 et 2013, les flux de trésorerie opérationnels affichent une augmentation de 197% principalement du fait de la forte croissance du résultat de la Société (de 200%).

Les autres produits et charges correspondent au produit financier de l'exercice attendu de l'excédent de couverture diminué (i) de la charge financière de l'exercice des engagements de retraite et (ii) de la charge de désactualisation des avances du Fonds de Soutien des Hydrocarbures.

### 10.2.3 Flux de trésorerie de GTT liés aux activités d'investissements

(en milliers d'euros)	Au 31 décem	Au 31 décembre	
	2012	2013	
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(11.732)	(11.035)	
dont investissements financiers	(9.000)	(7.656)	
Cessions d'immobilisations	56	272	
Diminution des autres immobilisations financières	69	112	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (Total II)	(11.607)	(10.651)	

Note: Dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers (voir note 2.2 des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant à la section 20.1.5 — Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la présente actualisation du document de base).

Entre 2012 et 2013, les flux nets affectés aux activités d'investissements sont passés de 11.607 milliers d'euros à 10.651 milliers d'euros (dont 9.000 milliers d'euros d'acquisition d'immobilisations financières en 2012 et 7.656 milliers d'euros en 2013).

### 10.2.4 Flux de trésorerie de GTT liés aux activités de financement

	Au 31 décen	Au 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2012	2013	
Opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires	(15.714)	(91.831)	
Intérêts décaissés	(10)	-	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (Total III)	(15.724)	(91.831)	

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à 91.831 milliers d'euros en 2013 contre 15.724 milliers d'euros en 2012 du fait du versement du dividende correspondant au résultat net pour l'exercice 2012 (40.153 milliers d'euros) et au versement d'un acompte sur dividendes correspondant approximativement au résultat net à fin juin 2013 (51.678 milliers d'euros).

# CHAPITRE 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS

La section 12.2.2 « Perspectives sur le carnet de commandes » du document de base et la section 12.2.5 « Perspective sur la politique de dividendes » du document de base sont complétées et modifiées comme suit et la section 12.2.4 « Perspectives sur le chiffre d'affaires » est complétée comme suit :

# 12.2.2 Perspectives sur le carnet de commandes

Comme indiqué à la section 6.1.2 – Les atouts économiques de la Société, GTT dispose d'une forte visibilité sur son chiffre d'affaires futur grâce à son carnet de commandes au 31 décembre 2013. Celui-ci compte, au 31 décembre 2013, 85 méthaniers, 10 FSRU, 2 FPSO et 2 réservoirs terrestres qui devraient être livrés entre 2014 et 2017 et correspondent à des commandes reçues par la Société entre 2009 et 2013.

La Société estime que son carnet de commandes au 31 décembre 2013 correspond à un chiffre d'affaires sécurisé d'environ 210 millions d'euros en 2014, 161 millions d'euros en 2016, 92 millions d'euros en 2016 et 17 millions d'euros en 2017.

CALENDRIER DES LIVRAISONS ET REVENUS ASSOCIES				
	2014	2015	2016	2017
Livraisons	36	32	21	10
Chiffre d'affaires (M€)	210	161	92	17

Source: Société

# 12.2.4 Perspectives sur le chiffre d'affaires

Les nouvelles commandes reçues par la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et les commandes attendues par la Société en 2014 (voir la section 6.2.2.1 (b) « Le segment des méthaniers - Prévisions relatives au segment des méthaniers » de la présente actualisation du document de base) viennent conforter les anticipations de la Société qui s'attend à recevoir un nombre de commandes annuelles sur la période entre 2014 et 2023 situé dans la partie haute de la fourchette résultant des prévisions de commandes de méthaniers effectuées par Poten & Partners et Wood Mackenzie.

Par ailleurs, la Société prévoit de démarrer très prochainement son activité « bunkering », ayant reçu deux commandes, sous condition de financement, à la fois pour la construction et la conversion de navires propulsés au GNL (voir la section 6.3.1.6 « Commandes reçues par la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 » de la présente actualisation du document de base).

# 12.2.5 Perspective sur la politique de dividendes

Le 10 février 2014, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 faisaient apparaître un bénéfice de 127.167.174 euros et qu'un acompte sur dividende d'un montant de 51.678.319 euros a été mis en paiement le 5 septembre 2013, a décidé de distribuer un montant global de 75.330.465 euros à titre de solde du dividende pour l'exercice 2013, soit 2,03 euros par action. Ce dividende sera détaché le 21 mai 2014 et mis en paiement le 26 mai 2014.

# CHAPITRE 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société considère que les prévisions relatives à l'exercice 2014 figurant dans la section 13.1.2 « Prévisions pour les exercices 2013 et 2014 » du document de base restent inchangées.

# CHAPITRE 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Les sections 14.1.1 « Conseil d'administration » et 14.2 « Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale » du document de base sont complétées et modifiées comme suit :

#### 14.1.1 Conseil d'administration

#### 14.1.1.1 Composition du conseil d'administration

Le tableau présentant la composition du conseil d'administration de la Société inclus à la section 14.1.1.1 « Composition du conseil d'administration » du document de base est mis à jour comme suit pour tenir compte des nominations et modifications décidées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 février 2014 relatives à la composition du conseil d'administration de la Société qui sera en fonction à compter de la réalisation de la condition suspensive non rétroactive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris.

En particulier, Madame Marie-Pierre de Bailliencourt, Monsieur Jean-Luc Gourgeon et Monsieur Philippe Salle ont été nommés en tant qu'administrateurs indépendants du conseil d'administration au regard des critères définis par le Code AFEP-MEDEF.

Le conseil d'administration de la Société comptera, à compter du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, huit membres dont trois indépendants.

Nom, prénom ou dénomination sociale	Fonction	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des cinq dernières années	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Philippe Berterottière <sup>1</sup>	Président directeur général	Nommé à l'assemblée générale en date du 11 décembre 2013  Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Président- directeur général de GTT	Mandats en cours  • Gérant de :  - SARL SOFIBER  - SCI MATHIAS DENFERT  - SCI MATHIAS LABROUSTE  - SCI FIVE PARTICIPATION  - SARL SOFISTE  - SARL SOFIKI  Mandats échus  • Administrateur de :  - SOFREMI, société du groupe  GNT  - STARSEM-ARIANESPACE Inc
Laurent Maurel <sup>2</sup>	Administrateur	Nommé à l'assemblée générale en date du 11 décembre 2013 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de	Administrateur de GTT	Mandats en cours  • Directeur Général de TOTAL GAS & POWER BUSINESS SERVICES

Nom, prénom ou dénomination sociale	Fonction	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des cinq dernières années	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
		l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016		Administrateur de TOTAL ENERGIE GAZ     Director de     TOTAL GAS & POWER HOLDING SERVICES, INC     TOTAL GAS PIPELINE USA INC     TOTAL LNG ANGOLA LIMITED     TOTAL PARS LNG LIMITED     TOTAL PARS LNG LIMITED     YEMEN LNG     Commissaris/Membre de TOTAL HOLDINGS NEDERLAND BV     Vice President de LNG TOTAL GAS & POWER HOLDING SERVICES, INC.  Mandats échus     Directeur Général de:     TOTAL E&P SAUDI     TOTAL ENERGIES NOUVELLES VENTURES     Administrateur de TOTAL LNG ANGOLA
Jacques Blanchard <sup>1</sup>	Administrateur	Nommé à l'assemblée générale en date du 11 décembre 2013  Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Administrateur de GTT	<ul> <li>Mandats en cours</li> <li>Président du Conseil d'administration de GAZOCEAN SA</li> <li>Président de GDF ARMATEUR 2 SAS</li> <li>Président de GDF INVESTISSEMENTS 24 SAS</li> <li>Président de GDF INVESTISSEMENTS 29 SAS</li> <li>Représentant de :</li></ul>

Nom, prénom ou dénomination sociale	Fonction	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des cinq dernières années	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
				<ul> <li>GDF ARMATEUR 2 SAS, gérant non associé de MESSIGAZ SNC</li> <li>Membre du Conseil de Direction de NYK ARMATEUR SAS</li> <li>Membre du conseil d'administration de SOCIETY OF INTERNAL GAS TANKERS AND TERMINAL OPERATORS</li> <li>Mandats échus</li> <li>Président de GNL MARINE INVESTISSEMENTS SAS</li> <li>Représentant de :  - GNL MARINE INVESTISSEMENTS SAS, gérant non associé de MESSIGAZ SNC</li> <li>- GNL MARINE INVESTISSEMENTS SAS, associé gérant de GDF ARMATEUR SNC</li> <li>Administrateur de METHA-BAIL G.I.E.</li> <li>Président Directeur Général de GAZOCEAN SA</li> </ul>
Secil Torun <sup>1</sup>	Administrateur	Nommée à l'assemblée générale en date du 10 février 2014  Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Néant	<ul> <li>Mandats en cours</li> <li>Présidente du TECHNICAL STUDY GROUP du GIIGNL (Groupement International des Importateurs de GNL)</li> <li>Membre du Conseil de Scientifique de PRINCIPIA</li> <li>Présidente du Bureau National Gaz 282 relatif au GNL.</li> <li>Mandats échus Néant</li> </ul>
Benoît Mignard <sup>1</sup>	Administrateur	Nommé à l'assemblée générale en date du 11 décembre 2013 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordi-naire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de	Administrateur de GTT	<ul> <li>Mandats en cours</li> <li>Administrateur GDF SUEZ E&amp;P International (EPI)</li> <li>Administrateur GDF SUEZ E&amp;P Norge (EPN)</li> <li>Administrateur GDF SUEZ E&amp;P UK (Gas UK)</li> <li>Mandats échus</li> </ul>

Nom, prénom ou dénomination sociale	Fonction	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des cinq dernières années	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
		l'exercice clos le 31 décembre 2015		Administrateur et Président du Comité d'Audit GRDF
Marie-Pierre de Bailliencourt	Administrateur indépendant	Nommée à l'assemblée générale en date du 10 février 2014 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordi-naire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Néant	Mandats en cours Néant Mandats échus Néant
Jean-Luc Gourgeon	Administrateur indépendant	Nommé à l'assemblée générale en date du 10 février 2014 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordi-naire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Néant	Mandats en cours  Administrateur de: SAUDI RE EVEREST ADVISORS Ltd Mandats échus  Administrateur de: PARIS RE SA CUNNINGHAM LINDSEY GROUP Université Paris Diderot
Philippe Salle	Administrateur indépendant	Nommé à l'assemblée générale en date du 10 février 2014 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordi-naire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Néant	Mandats en cours  Président-Directeur Général, administrateur et membre du Comité des investissements et des acquisitions d'ALTRAN TECHNOLOGIES  Président de : - la Fondation d'entreprise ALTRAN pour l'Innovation - FINELAS SAS  Administrateur de : - la BANQUE TRANSATLANTIQUE - ALTRAN INTERNATIONAL BV - ALTRAN ITALIA SPA - ALTRAN (SINGAPORE) Pte Ltd - ALTRAN MALAYSIA sdn. Bhd ALTRAN-BEYONDSOFT

(BEUING) - TECHNOLOGIES CoLid  - CAMBRIDGE CONSULTANTS Limited - FLIGHT FOCUS Pie Lid  • Président du conseil de surveillance d'ALTRAN DEUTSCHLAND HOLDING GmbH  Mandats échus • Président d'ARTHUR D. LITTLE SERVICES • Gérant de - ALTRAN INDUSTRIELHANSA MANAGEMENT GmbH - INDUSTRIELHANSA MANAGEMENT GmbH - INDUSTRIELHANSA GmbH - INDUSTRIEHANSA GmbH - INDUSTRIEHANSA GmbH - INDUSTRIEHANSA GmbH - ALTRAN AVIATION ENGINEERING GmbH) - INDUSTRIEHANSA HOLDING GmbH - INGENIEURBÖRO BOCKHOLT • Administrateur et président directeur général de GROSERVICES • Administrateur de: - ALTRAN SHANGAL Limited - ALTRAN SHANGAL Limited - ALTRAN SANV - ALTRAN SHANGAL Limited - ALTRAN NORGE AS - ALTRAN NORGE AS - ALTRAN SANV - ALTRAN SHANGAL Limited - ALTRAN LUXEMBOURG SA  • Rennésentunt d'ALTRAN	Nom, prénom ou dénomination sociale	Fonction	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des cinq dernières années	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
- Representant a ribitality					Co., Ltd  - CAMBRIDGE CONSULTANTS Limited  - FLIGHT FOCUS Pte Ltd  • Président du conseil de surveillance d'ALTRAN DEUTSCHLAND HOLDING GmbH  Mandats échus  • Président d'ARTHUR D. LITTLE SERVICES  • Gérant de  - ALTRAN INDUSTRIELHANSA MANAGEMENT GmbH  - INDUSTRIEHANSA CONSULTING & ENGINEERING GmbH  - INDUSTRIEHANSA GmbH  - INDUSTRIEHANSA GmbH  - INDUSTRIEHANSA GmbH  - INDUSTRIEHANSA HOLDING GmbH  - INGENIEURBÜRO BOCKHOLT  • Administrateur et président-directeur général de GEOSERVICES  • Administrateur de:  - ALTRAN SVERIGE AB  - ALTRAN TECHNOLOGIES SWEDEN AB  - ALTRAN NORGE AS  - ALTRAN NORGE AS  - ALTRAN SHANGAI Limited  - ALTRAN SHANGAI Limited  - ALTRAN UK HOLDING Limited  - ALTRAN USA HOLDINGS, Inc.  - ALTRAN INDIA PRIVATE Limited

Nom, prénom ou dénomination sociale	Fonction	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des cinq dernières années	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
				TECHNOLOGIES  • Co-gérant de GMTS SNC

- 1 Administrateur désigné sur proposition de GDF SUEZ, GDF International et GDF Armateur 2.
- 2 Administrateur désigné sur proposition de Total Gas & Power Actifs Industriels, H&F Luxembourg 1 S.à.r.l, H&F Luxembourg 2 S.à.r.l et H&F Luxembourg 3 S.à.r.l.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la Société.

#### 14.1.1.2 Biographie des membres du conseil d'administration

La section 14.1.1.2 « Biographie des membres du conseil d'administration » du document de base est complétée comme suit :

#### Madame Marie-Pierre de Bailliencourt

Marie-Pierre de Bailliencourt est titulaire d'un doctorat de Géopolitique de l'Université Paris-Sorbonne et d'Affaires Internationales de Johns Hopkins University. Elle a débuté sa carrière à l'Organisation des Nations-Unies en tant que Sherpa du Secrétaire Général (MM. Boutros Boutros-Ghali et Kofi Annan 1995-1997).

Elle a développé une expertise forte en matière de stratégie et d'acquisitions à l'international durant ses quatre années chez Rexel, puis dans le secteur high-tech, dans le conseil, chez McKinsey et à travers son propre cabinet. Au sein du Groupe Dassault Systèmes, elle a ensuite été Directeur de cabinet du Directeur Général puis Vice President «Industry». De 2004 à 2010, elle a défini et opéré la stratégie mondiale multimarque des solutions industrielles de Dassault Systèmes ; elle a accompagné l'intégration et le développement du Groupe, à travers la gestion des partenariats stratégiques et la transformation du modèle économique de l'entreprise. Dernièrement, Marie-Pierre de Bailliencourt a rejoint Bull en 2012 en tant que Directeur Général Adjoint, en charge d'accélérer la transformation du groupe, notamment la création de valeur liée à l'innovation et la performance.

#### Monsieur Jean-Luc Gourgeon

Jean-Luc Gourgeon, 51 ans, est diplômé de l'IEP de Paris et titulaire d'un D.E.A. de mécanique délivré conjointement par l'École Centrale de Lyon, l'Université Claude Bernard et l'INSA de Lyon.

Il a commencé sa carrière comme informaticien chez AXA Re, la filiale de réassurance du groupe AXA, à Paris puis à Londres. En 1992, il rejoint le pôle souscription, initialement en responsabilité civile américaine puis crée le département nouveaux produits de Axa Corporate Solutions en 1999. À partir de 2002 son périmètre de responsabilité s'élargit progressivement à toutes les branches d'activité. Il intègre le comité exécutif en 2004 et est promu responsable mondial de la souscription en 2005. En 2006, il participe à la création de PARIS RE, dont il devient le Directeur Général en France et le responsable mondial de la souscription, et à son introduction à la bourse de Paris en 2007. Il quitte la société après sa fusion avec Partner Re en 2010 et rejoint le groupe Everest en 2011 en tant que Directeur Général Européen, fonction qu'il occupe aujourd'hui.

Il a été administrateur du groupe Cunningham Lindsey pendant 3 ans et est actuellement administrateur de Saudi Re et de Everest Advisors Uk Ltd.

#### **Monsieur Philippe Salle**

Philippe Salle, 46 ans, est Président-directeur général du groupe Altran depuis juin 2011.

Philippe Salle est ancien élève de l'Ecole des Mines de Paris et titulaire d'un MBA de la Kellogg Graduate School of Management, Northwestern University (Chicago, USA).

Il a débuté sa carrière chez Total en Indonésie puis a rejoint Accenture. Directeur de projet chez McKinsey (conseil en stratégie) entre 1995 et 1999, il rejoint ensuite Vedior (devenue Randstad, société cotée à la bourse d'Amsterdam). Il devient Président-directeur général de Vedior France en 2002 puis Président de la zone Europe du sud en 2006 (France, Espagne, Italie et Suisse). Il occupera cette dernière fonction jusqu'en 2007, date à laquelle il rejoint le Groupe Geoservices (société technologique dans le secteur pétrolier), opérant dans 52 pays et comptant près de 7.000 salariés, d'abord en tant que Directeur général délégué puis en tant que Président-directeur général jusqu'en mars 2011.

#### **Madame Secil Torun**

Secil Torun, 40 ans, est ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées de Paris et diplômée en économie industrielle de l'université Paris-Dauphine.

Elle a rejoint le groupe GDF Suez en 1997 pour travailler sur les problématiques liées au transport de gaz par canalisation puis s'est orientée en 2004 vers les activités liées au gaz naturel liquéfié (GNL). Elle a, alors, travaillé à l'élaboration des plans d'affaires des terminaux français de regazéification puis a rejoint le service technique d'Elengy.

En 2010, Secil Torun a intégré le Centre de Recherches et Innovation Gaz Energies Nouvelles en tant que manager du pôle de compétences Gaz Liquéfiés, Sécurité Industrielle et Environnement. Elle est, depuis 2013, Directrice des Programmes de Recherche GNL et GPL au sein de GDF SUEZ. Elle est, également, présidente du groupe de travail technique du GIIGNL (Groupement International des Importateurs de GNL) et membre du Conseil Scientifique de Principia.

#### **Monsieur Laurent Maurel**

Laurent Maurel est ancien élève de l'Ecole Polytechnique et diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs.

Après son entrée dans le groupe Total en 1987, il a occupé divers postes de responsabilité dans les domaines de l'économie, de la finance, du GNL et de la négociation de contrats pétroliers alternativement en France et en Indonésie. De 2002 à 2007, il a été responsable, au sein de la Direction Moyen-Orient, des intérêts de Total dans divers projets gaziers à Abou Dhabi et au Qatar avant d'être nommé Directeur Stratégie Croissance de l'Exploration Production en 2007 et Directeur GNL de la branche Gaz Energies Nouvelles en décembre 2009.

Il est membre depuis 2011 du Comité d'Ethique du groupe Total.

Laurent Maurel est Directeur Stratégie, Marchés et Gaz Naturel Liquéfié (GNL) du groupe Total depuis juillet 2012 et membre du Comité de Direction de la branche Gas & Power.

#### Evaluation de l'indépendance des trois administrateurs indépendants

Le conseil d'administration, réuni le 10 février 2014 a procédé à l'évaluation de l'indépendance des trois administrateurs indépendants au regard de l'ensemble des critères fixés par le Code AFEP-

MEDEF et du règlement intérieur du conseil d'administration et ont estimé que Madame Marie-Pierre de Bailliencourt, Monsieur Jean-Luc Gourgeon et Monsieur Philippe Salle pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants.

#### 14.1.1.3 Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration de la Société identifiés ci-dessus.

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du conseil d'administration de la Société identifiés ci-dessus :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### 14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la date de la présente actualisation du document de base et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des personnes visées à la présente section 14.1 du document de base tel que modifié et complété par la présente actualisation du document de base et leurs intérêts privés et d'autres devoirs.

La composition du conseil d'administration à la date de la présente actualisation du document de base résulte, d'un pacte d'actionnaires conclu le 11 décembre 2013 entre GDF SUEZ, GDF International, GDF Armateur 2, Total Gas & Power Actifs Industriels, H&F Luxembourg 1 S.à.r.l., H&F Luxembourg 2 S.à.r.l. et H&F Luxembourg 3 S.à.r.l. et qui est entré en vigueur le jour de la transformation de la Société en société anonyme. Ce pacte sera résilié de plein droit à la date du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris.

Monsieur Laurent Maurel a été désigné sur proposition de Total Gas & Power Actifs Industriels, H&F Luxembourg 1 S.à.r.l, H&F Luxembourg 2 S.à.r.l et H&F Luxembourg 3 S.à.r.l.

Il est prévu que Total Gas & Power Actifs Industriels et H&F Luxembourg 1 S.à.r.l concluent avant le début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris un protocole afin de permettre que tout administrateur proposé par Total Gas & Power Actifs Industriels fasse part au Conseil d'administration ou au(x) comité(s) dont il est membre des éventuelles préoccupations ou opinions d'H&F Luxembourg 1 S.à.r.l concernant la Société et, dans la mesure permise par ses obligations de confidentialité, rende compte à H&F Luxembourg 1 S.à.r.l. Total Gas & Power Actifs Industriels s'est en outre engagée à consulter H&F Luxembourg 1 S.à.r.l avant de proposer le renouvellement ou un éventuel successeur à un administrateur qu'elle aurait proposé, mais restera libre, à son entière discrétion, de faire toute proposition qu'elle souhaite. Les parties au protocole ont expressément exclu que celui-ci soit constitutif d'une action de concert. Il a pour terme la première des deux dates suivantes : le 31 décembre 2017 ou la date à laquelle la participation de H&F Luxembourg 1 S.à.r.l et, le cas échéant, de ses affiliées, représentera moins de 2% du capital et des droits de vote de GTT, étant précisé qu'il pourra être résilié à tout moment avant cette date par H&F Luxembourg 1 S.à.r.l., par notification écrite à Total Gas & Power Actifs Industriels.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société, à l'exception des règles décrites à la section 16.1.1.2 - Devoirs des administrateurs du document de base relatives à la prévention du délit d'initié.

Monsieur Philippe Berterottière sera lié par un engagement de conservation d'une durée de quatre ans à compter de la date du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, sauf départ anticipé ou en cas d'offre publique sur le capital de la Société, portant sur les actions que ce dernier s'est engagé à acquérir auprès de H&F Luxembourg 1 S.à r.l. et Total Gas & Power Actifs Industriels dans les conditions décrites à la section 15.2.3 - Options de souscription, d'acquisitions d'actions, actions de performance de la présente actualisation du document de base.

### CHAPITRE 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les sections 15.1 « Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants et aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance au cours des exercices clos les 31 décembre 2011, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 », 15.2.1 « Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux non dirigeants » et 15.2.2 « Options de souscription, d'acquisitions d'actions, actions de performance » sont complétées et modifiées comme suit. Une nouvelle section 15.2.3 « Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants pour la période suivant le règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris » est crée comme suit.

15.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS ET AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE AU COURS DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2011, 31 DECEMBRE 2012 ET 31 DECEMBRE 2013

Les informations ci-dessous présentent les éléments de rémunération et avantages octroyés au Président-directeur général de la Société et aux mandataires sociaux non dirigeants (c'est-à-dire les autres membres du conseil d'administration) qui composeront le conseil d'administration à la date du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris (au titre des fonctions qu'ils ont exercé dans la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013).

Outre les éléments ci-dessous, la rémunération du Président-directeur général de la Société, pour la période suivant le règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, figure à la section 15.2.3 de la présente actualisation du document de base.

### 15.1.1 Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés au Présidentdirecteur général par (i) la Société, (ii) ses filiales, (iii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la Société et (iv) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la Société.

Tableau 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au Présidentdirecteur général

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au Président-directeur général						
(En euros)	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2013			
Philippe Berterottière	Philippe Berterottière					
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	405.181	420.104	404.886			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant			
TOTAL	405.181	420.104	404.886			

Tableau 2 – Ventilations des rémunérations attribuées au Président-directeur général

Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées au Président-directeur général (en euros)						
Philippe Berterottière	Exercice clos le 3 2011	1 décembre	Exercice clos le 2012			le 31 décembre 013
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	236.048	236.048	244.545	244.545	251.148	251.148
Rémunération variable <sup>(2)</sup>	153.431	86.557	158.954	105.140	138.759	108.190
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	15.702	15.702	16.605	16.605	14.979	14.979
TOTAL	405.181	338.307	420.104	366.290	404.886	374.317

- (1) Le montant brut avant impôt de la rémunération fixe comprend (i) la rémunération fixe perçue par le Président-directeur général au titre de son contrat de travail et (ii) la rémunération fixe perçue par le Président-directeur général au titre de son mandat social.
- (2) La rémunération variable se décompose en (i) une rémunération variable liée au mandat de président de la Société dépendant du respect des objectifs fixés pour l'exercice considéré et pouvant varier entre 0 et 50% de la rémunération annuelle, (ii) une rémunération complémentaire variable et différée attachée au mandat de président du conseil d'administration de la Société dépendant du respect des objectifs fixés pour l'exercice considéré et pouvant varier entre 0 et 15% de la rémunération annuelle brute de l'année N-1, (iii) un bonus au titre du contrat de travail en vertu duquel Philippe Berterottière occupe la fonction de directeur du développement industriel dépendant de l'atteinte des objectifs fixés par la Société et dont le montant

pourra varier entre 0 et 50% du salaire annuel brut (étant précisé que l'intéressement, la participation et l'abondement sont intégrés à cet éventuel bonus) et (iv) un bonus différé au titre de ce contrat de travail dont le montant peut varier entre 0 et 15% de la rémunération annuelle brute de l'année N-1. S'agissant de la rémunération variable, l'écart observé entre le montant dû et le montant versé sur une année donnée est liée à la perception différée de la rémunération complémentaire au titre du mandat social et au titre du contrat de travail.

Les objectifs fixés pour les besoins de la détermination de la part de la rémunération variable sont notamment liés à la part de marché des technologies de GTT, au développement et aux résultats de sa filiale, Cryovision, à l'aptitude de la Société à pénétrer de nouveaux segments d'activité (notamment offshore, réservoirs terrestres et bunkering), à la maîtrise des charges d'exploitation et au développement de l'activité inventive de la Société.

Les objectifs fixés ont été atteints pour les exercices clos les 31 décembre en 2011 et 2012. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception d'un objectif dont la pondération est de 15%, l'ensemble des objectifs a été atteint.

#### (3) Les avantages en nature sont de deux types :

- assurance perte d'emploi GSC (Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise), définie en fonction de la rémunération déclarée et des options choisies ; et
- véhicule de fonction.

### 15.1.2 Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux non dirigeants

Les membres du conseil d'administration n'ont pas reçu de rémunération (jetons de présence, autres rémunérations et avantages) au cours des exercices clos les 31 décembre 2011, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013, étant précisé que la Société était jusqu'au 11 décembre 2013 une société par actions simplifiée pourvue d'un conseil d'administration.

#### 15.1.3 Options de souscription, d'acquisitions d'actions, actions de performance

Voir section 15.2.3 « Options de souscription, d'acquisitions d'actions, actions de performance » de la présente actualisation du document de base.

### 15.1.4 Précisions sur les conditions de rémunérations et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux		rat de vail	Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui <sup>(2)</sup>	Non	Oui	Non <sup>(3)</sup>	Oui <sup>(4)</sup>	Non
Philippe Berterottière (Président directeur général)	X <sup>(1)</sup>		X			X	X	

(1) Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, le Président-Directeur Général ne sera plus bénéficiaire d'un contrat de travail avec la Société à la date du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris.

- (2) Ce régime de retraite supplémentaire a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 42.414 euros, 46.170 euros et 47.220 euros respectivement pour les exercices 2011, 2012 et 2013.
- (3) Au 31 décembre 2013, la Société n'avait pas d'obligation relative au paiement d'une indemnité contractuelle au titre de la cessation des fonctions de Philippe Berterottière. Seules les indemnités de licenciement légale ainsi que celles prévues par la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie pourraient être dues en cas de rupture de son contrat de travail (voir la section 15.2.2 « Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants pour la période suivant le règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris » de la présente actualisation du document de base pour un descriptif de l'indemnité de cessation de fonctions octroyée le 10 février 2014).
- (4) La Société s'est engagée en contrepartie d'un engagement de non-concurrence à verser à Philippe Berterottière, pendant la durée de l'obligation de non-concurrence d'un an à compter de la rupture du contrat de travail, une indemnité mensuelle égale à cinq dixièmes de la moyenne mensuelle des salaires mensuels ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont Philippe Berterottière a bénéficié au cours de ses douze derniers mois de présence dans la Société.

En cas de licenciement, sauf faute lourde, cette indemnité mensuelle est portée à six dixièmes de cette moyenne tant que Philippe Berterottière n'aura pas retrouvé un nouvel emploi et dans la limite de la durée de l'obligation de non-concurrence.

15.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS ET AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE POUR LA PERIODE SUIVANT LE REGLEMENT-LIVRAISON DES ACTIONS DE LA SOCIETE ALLOUEES DANS LE CADRE DE L'INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHE REGLEMENTE EURONEXT PARIS

### 15.2.1 Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale du 10 février 2014 a décidé, sous condition suspensive non rétroactive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, de fixer à la somme de 270.000 euros, le montant global maximum annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2014.

La répartition de cette somme sera réalisée selon les modalités de répartition définies par le règlement intérieur du conseil d'administration applicable sous condition suspensive non rétroactive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris.

Cette décision sera maintenue, et ce même montant maximum alloué au conseil d'administration, pour les exercices ultérieurs jusqu'à l'adoption d'une nouvelle décision de l'assemblée générale.

# 15.2.2 Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants pour la période suivant le règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris

Sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, Monsieur Philippe Berterottière percevra, au titre de son mandat de Président-Directeur Général, une rémunération fixe au titre de l'exercice 2014 d'un montant de 270.000 euros bruts annuels, et une rémunération variable d'un montant brut annuel maximum de 330.000 euros dont le versement sera subordonné à l'atteinte d'objectifs déterminés par le conseil d'administration en fonction des critères de performance fixés à la fin de l'année précédente par le conseil.

Pour l'exercice 2014, le versement de la rémunération variable sera subordonné à l'atteinte d'objectifs quantitatifs qui dépendent notamment des prises de commandes de la Société en méthaniers, FRSU, FPSO, FLNG, réservoirs terrestres et au titre des activités *bunkering*, du chiffre d'affaires réalisé sur l'activité des services, de la part de marché de la Société sur certaines technologies et de la marge nette sur le chiffre d'affaires de la Société, représentant approximativement 110% la rémunération fixe annuelle et d'un objectif qualitatif représentant approximativement 12% de la rémunération fixe annuelle.

La réalisation de ces conditions de performance sera examinée et constatée à l'issue de l'exercice 2014 par le conseil d'administration, sur la base des recommandations formulées par le conseil des nominations et des rémunérations mis en place sous condition suspensive non rétroactive du règlement livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris.

Monsieur Philippe Berterottière continuera de bénéficier des avantages en nature visés à la section 15.1.1 de la présente actualisation du document de base.

Le conseil d'administration de la Société a par ailleurs autorisé le rattachement de Monsieur Philippe Berterottière au régime de retraite supplémentaire visé à la section 15.1.4 de la présente actualisation du document de base en tant que Président-Directeur général afin que ce dernier puisse continuer d'en bénéficier.

Sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, le conseil d'administration a, le 10 février 2014, octroyé à Monsieur Philippe Berterottière une prime exceptionnelle d'un montant de 360.000 euros bruts en rémunération du travail accompli dans le cadre de la préparation de l'introduction en bourse.

Par ailleurs, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, le conseil d'administration a également autorisé l'octroi à Monsieur Philippe Berterottière d'une indemnité en cas de départ contraint subordonnée au respect de trois conditions de performance appréciées sur plusieurs exercices, à hauteur d'un tiers du montant total de l'indemnité chacune, et liées (i) à un objectif de part de marché de la Société, (ii) à un objectif de marge nette sur chiffre d'affaires et (iii) au niveau de la rémunération variable de Monsieur Philippe Berterottière au cours des 12 mois précédant la date de son départ. Le montant maximum de cette indemnité serait égal à deux fois la rémunération brute globale (fixe et variable) de Monsieur Philippe Berterottière perçue au cours des 12 mois précédant la date de son départ.

Enfin, Monsieur Philippe Berterottière bénéficiera, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence qu'il a consenti, d'une indemnité de non-concurrence. En cas de cumul de l'application de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence décrite ci-dessus, le cumul de ces deux indemnités ne devra pas excéder deux ans de la rémunération (fixe et variable perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de son départ) de Monsieur Philippe Berterottière.

#### 15.2.3 Options de souscription, d'acquisitions d'actions, actions de performance

L'assemblée générale réunie le 10 février 2014 a, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, étant précisé qu'en cas de réalisation de cette condition, celle-ci aura un effet rétroactif à la date de l'assemblée générale, autorisé le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à procéder, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2-I alinéa 1<sup>e</sup> du Code de commerce et de certains mandataires sociaux de la Société, dans la limite de 0,69 % du capital social, étant précisé que les

actions attribuées gratuitement au Président-Directeur Général ne pourront représenter plus de 50% de l'ensemble des actions attribuées.

Le conseil d'administration réuni le 10 février 2014, sur le fondement de l'autorisation de l'assemblée générale du 10 février 2014, a décidé sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, étant précisé qu'en cas de réalisation de cette condition, celle-ci aura un effet rétroactif à la date du conseil d'administration, l'attribution gratuite d'actions de performance (les *Actions de Performance*) et a arrêté les critères et conditions du plan d'Actions de Performance ainsi que les bénéficiaires (le *Plan d'Actions de Performance*).

Au titre de ce Plan d'Actions de Performance, cinq personnes, dont le Président-Directeur Général, se sont vus attribuer un total de 250.000 Actions de Performance (dont 125.000 actions attribuées au Président-Directeur Général), sous condition de (i) présence<sup>2</sup>, pendant la période d'acquisition des droits, laquelle s'achèvera, à hauteur de 50% des Actions de Performance le 10 février 2016, à hauteur de 25% à des Actions de Performance le 10 février 2017, et pour le solde, soit 25% des Actions de Performance, le 10 février 2018, et de (ii) critères de performance liés à l'accroissement du cours de l'action GTT, au taux de marge nette de la Société et à la performance relative du cours de l'action GTT par rapport à l'indice Stoxx 600 Oil & Gas (en euros).

Le Président-Directeur Général devra conserver au nominatif au moins 25% (après impôts et taxes) des Actions de Performance qui lui seront attribuées jusqu'à la date de cessation de son mandat de Président - directeur général au sein de GTT. Le Président-Directeur Général s'est engagé enfin à ne pas recourir à des opérations de couverture sur les Actions de Performance jusqu'à la fin de la période de conservation de ces actions.

Le Président-Directeur Général ainsi que les quatre autres participants au Plan d'Actions de Performance se sont engagés à acquérir auprès de H&F Luxembourg 1 S.à r.l. et Total Gas & Power Actifs Industriels, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, un total de 20.000 actions de la Société à la date de règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris au prix de l'introduction en bourse. Ces actions ne pourront être cédées par chacun des participants pendant un délai de quatre ans suivant leur acquisition, sauf départ anticipé ou en cas d'offre publique sur le capital de la Société.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En cas de cessation de fonction avant la fin de la période d'acquisition, les actions pourront être attribuées, dans certaines circonstances, sur la base d'une attribution *prorata temporis*.

## CHAPITRE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

Les sections 16.3.1.1 « Composition du comité d'audit et des risques (articles 25 et 28 du règlement intérieur) », 16.3.2.1 « Composition du comité des nominations et des rémunérations (articles 25 et 28 du règlement intérieur) » et 16.5 « Contrôle interne et gouvernement d'entreprise » du chapitre 16 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société » du document de base sont modifiées et complétées comme suit :

### 16.3.1.1 Composition du comité d'audit et des risques (articles 25 et 28 du règlement intérieur)

Le comité d'audit et des risques est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président. Ceux-ci sont choisis parmi les administrateurs, autres que le président du conseil d'administration, qui n'exercent pas de fonctions de direction de la Société.

Deux tiers des membres du comité d'audit et des risques, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères présentés à la section 14.1.1.1 – *Composition du conseil d'administration* du document de base.

Les membres du comité d'audit et des risques doivent présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Tous les membres du comité d'audit et des risques doivent bénéficier lors de leur nomination d'une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles de la Société.

Le comité d'audit et des risques qui prendra ses fonctions à la date du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris sera composé des trois membres suivants : Madame Marie-Pierre de Bailliencourt, Monsieur Jean-Luc Gourgeon et Monsieur Benoît Mignard, Madame Marie-Pierre de Bailliencourt étant président du comité.

### 16.3.2.1 Composition du comité des nominations et des rémunérations (articles 25 et 32 du règlement intérieur)

Le comité des nominations et des rémunérations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

Le président du conseil d'administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du conseil d'administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité des nominations et des rémunérations.

La majorité des membres du comité des nominations et des rémunérations, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères présentés à la section 14.1.1.1 – Composition du conseil d'administration du document de base.

Le comité des nominations et des rémunérations qui prendra ses fonctions à la date du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris sera composé des cinq membres suivants : Madame Marie-Pierre de Bailliencourt, Monsieur Jean-Luc Gourgeon, Monsieur Philippe Salle, Monsieur Laurent Maurel et Monsieur Jacques Blanchard, Monsieur Philippe Salle étant président du comité.

#### 16.5 CONTROLE INTERNE ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé à la date d'enregistrement du présent document de base, le président du conseil d'administration n'est pas tenu d'établir de rapport relatif à la composition du conseil d'administration et à l'application du principe de représentation équilibré des femmes et des hommes au sein du conseil, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce.

A compter du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, la Société entend mettre en œuvre les dispositions légales et règlementaires applicables aux sociétés cotées en matière de procédure de contrôle interne et inscrit sa démarche dans le respect des principes relatifs au gouvernement d'entreprise. En particulier, le président du conseil d'administration établira, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport sur le contrôle interne mentionné ci-dessus.

Néanmoins, il existe au sein de la Société un dispositif de contrôle interne qui vise en particulier à préciser les rôles et responsabilités associés aux différentes fonctions des collaborateurs. Ce dispositif permet le déploiement des objectifs grâce à des indicateurs de pilotage, d'établir les délégations de pouvoirs et permet le développement d'un référentiel s'agissant de la description des processus et de la rédaction des procédures applicables à l'entreprise.

Par ailleurs, une procédure achats a été mise en place. Elle établit le cadre et les outils de fonctionnement des achats de biens et services en précisant les responsabilités des intervenants. Un contrôle régulier, réalisé par le responsable achat de la Société, permet de s'assurer du respect de cette procédure.

Enfin, les opérations critiques, notamment le paiement des factures et le versement dûs aux salariés, qui nécessitent une séparation des tâches ont été analysées afin de mettre en place la séparation de tâches requise ou le cas échéant des contrôles compensatoires adaptés. Il existe également un document interne qui précise, pour chaque contrôle comptable dit « prioritaire », la personne responsable, la personne qui contrôle, et selon quelle périodicité.

#### CHAPITRE 17 SALARIES

Les sections 17.1.2 « Politique en matière de rémunération » est complétée comme suit, 17.2 « Information sociale », 17.3 « Options de souscription ou d'acquisition d'actions de la Société », 17.4 « Intéressement et participation du personnel », 17.5 « Plan d'Epargne Groupe » et 17.6 « Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du conseil d'administration sur les titres de la Société » du document de base sont complétées comme suit :

#### 17.1 POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

#### 17.1.2 Politique en matière de rémunération

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'enveloppe affectée aux augmentations de salaire représentait près de 2% de la masse salariale.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'enveloppe affectée à l'attribution de primes exceptionnelles représentait 9,5% de la masse salariale.

#### 17.2 INFORMATION SOCIALE

#### **17.2.1** Effectif

Au 31 décembre 2013, la Société employait 370 salariés dont 68% sont des cadres. Sur ces 370 personnes, 78 salariés étaient engagés par contrats à durée déterminée (CDD), contrats de chantier (CDC) ou par convention de stage.

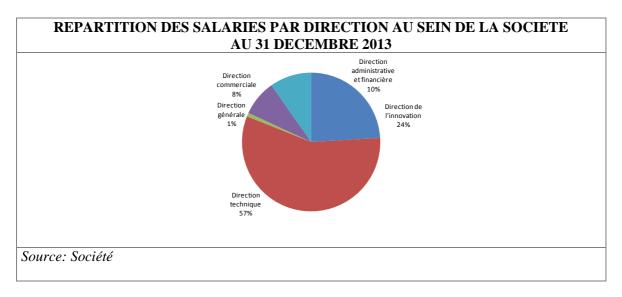
Au 31 décembre 2013, Cryovision, créée le 2 février 2012, employait 5 personnes en contrat de travail à durée indéterminée.

Au 31 décembre 2013, GTT North America n'employait aucun salarié.

#### 17.2.2 Organigramme

Un organigramme opérationnel figure à la section 6.8 – Organisation de la Société du document de base.

Au 31 décembre 2013, les salariés sont répartis au sein des différentes directions de la Société comme suit :



#### 17.2.3 Répartition géographique

Entre 2010 et 2013, certains salariés de la Société ont été détachés sur les sites de clients implantés en Corée du Sud et en Chine.

Au 31 décembre 2013, 51 salariés de la Société étaient détachés hors de France (dont 48 salariés en Corée du Sud et 3 salariés en Chine).

#### 17.2.4 Structure et évolution des effectifs au sein de la Société et de Cryovision

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier la structure et l'évolution récente des effectifs au sein de la Société et de Cryovision au cours des quatre derniers exercices.

#### Évolution globale du nombre de salariés au sein de la Société et de Cryovision

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution, au cours des quatre derniers exercices, des effectifs de la Société répartis par type de contrat (17.2.4.1), par catégorie socioprofessionnelle (17.2.4.2), par nouvelles embauches (17.2.4.3), et par type de départ (17.2.4.4).

17.2.4.1 Répartition de l'effectif par type de contrat

GTT (en pourcentage)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Permanent (CDI)	79%	80%	85%	90%
Non permanent (CTT/CDD/CDC/Stages)	21%	20%	15%	10%

Le motif principal de recours aux contrats de travail à durée déterminée et aux contrats de travail temporaire conclus entre 2010 et 2013 est le surcroît temporaire d'activité.

Au 31 décembre 2013, les cinq salariés de Cryovision sont en contrat à durée indéterminée.

17.2.4.2 Répartition par catégories socioprofessionnelles au sein de la Société et de Cryovision

GTT	Cadres	Non-cadres
Au 31 décembre 2013	251	119
Au 31 décembre 2012	191	95
Au 31 décembre 2011	160	82
Au 31 décembre 2010	138	78

Cryovision	Cadres	Non-cadres
Au 31 décembre 2013	3	2
Au 31 décembre 2012	3	2

Les cadres sont soumis à la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie. Les noncadres sont soumis à la convention collective des industries métallurgiques (ouvriers, employés, techniciens, et agents de maîtrise) pour la région parisienne.

17.2.4.3 Embauches au sein de la Société et de Cryovision

GTT	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Permanent (CDI)	52	32	11	2
Non permanent (CTT/CDD/CDC/Stages)	87	65	51	30
Total	139	97	62	32

Cinq salariés ont été embauchés par Cryovision au cours de l'exercice 2012. Ces cinq salariés ont été mutés par GTT. L'accord conclu dans le cadre de leur mutation prévoit un engagement de GTT de réintégrer les salariés mutés, en cas de cessation de l'activité de Cryovision.

17.2.4.4 Licenciements, démissions et retraites au sein de la Société et de Cryovision

GTT	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Licenciements	1	2	3	0
Démissions / Arrivée à terme des contrats non permanents	52	46	29	39
Retraites / décès	2	2	1	4
Rupture conventionnelle	0	3	3	11
Total	55	53	36	54

#### 17.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION, D'ACQUISITION D'ACTIONS, ACTIONS GRATUITES

L'assemblée générale réunie le 10 février 2014 a, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, étant précisé qu'en cas de réalisation de cette condition, celle-ci aura un effet rétroactif à la date de l'assemblée générale, autorisé le conseil d'administration, à procéder, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société existantes ou à émettre au bénéfice des salariés de la Société.

Le conseil d'administration réuni le 10 février 2014 a, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, étant précisé qu'en cas de réalisation de cette condition, celle-ci aura un effet rétroactif à la date du conseil d'administration, attribué gratuitement 15 actions à chacun des salariés de la Société, soit 5.745 actions (les *Actions Gratuites*).

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni le 10 février 2014 a attribué à certains salariés de la Société des Actions de Performance, les caractéristiques du Plan d'Actions de Performance sont décrites à la section 15.2.3 de la présente actualisation du document de base.

#### 17.4 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

#### 17.4.1 Accord d'intéressement des salariés aux résultats

#### 17.4.1.1 *Au sein de GTT*

En application de l'accord d'intéressement du 25 juin 2009, le montant de l'intéressement comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 1.634.073,53 euros net.

#### 17.4.1.2 Au sein de Cryovision

En application de l'accord d'intéressement du 7 juin 2012, le montant de l'intéressement comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 14.748,95 euros net.

#### 17.4.2 Accord de participation

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le montant comptabilisé au titre de la constitution d'une réserve de participation s'élevait à 5.125.272,45 euros net dont à 5.016.776 euros pour GTT et 108.496,45 euros pour Cryovision.

#### 17.5 PLAN D'EPARGNE GROUPE

Le plan d'épargne groupe a été modifié afin de permettre la mise en œuvre de l'augmentation de capital réservée aux salariés dont les modalités sont décrites dans le prospectus relatif à l'introduction en bourse de la Société.

En particulier, l'article 6 du plan d'épargne groupe relatif à l'emploi des sommes versées au plan d'épargne groupe a été complété pour inclure un FCPE dédié à l'entreprise intitulé « GTT ACTIONNARIAT ». Un nouvel article relatif à l'augmentation de capital proposée aux salariés à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société a été crée. L'article 7 relatif à la capitalisation des revenus a été modifié pour préciser les conséquences du choix par les salariés du versement des dividendes ou de leur capitalisation dans le FCPE en titres de l'entreprise.

### 17.6 PARTICIPATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET OPERATIONS REALISEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

L'engagement du Président-Directeur Général d'acquérir des actions de la Société est décrit à la section 15.2.3 « Options de souscription, d'acquisitions d'actions, actions de performance » de la présente actualisation du document de base.

#### CHAPITRE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

La section 18.4 « Contrôle de la Société » est complétée comme suit :

#### 18.4 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date de signature du contrat de garantie, GDF Suez fera l'acquisition par parts égales auprès de H&F Luxembourg 1 S.à r.l. et de Total Gas & Power Actifs Industriels de 170.380 actions de la Société de manière à ce que GDF Suez, GDF International et GDF Armateur 2 détiennent ensemble 40,1% des actions de la Société sur une base totalement diluée après prise en compte des actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'offre réservée aux salariés et des actions gratuites qui seraient émises au titre des deux plans approuvés par le conseil d'administration le 10 février 2014 (voir section 15.2.3 « Options de souscription, d'acquisition d'actions, actions de performance » et section 17.3 « Options de souscription, d'acquisition d'actions, actions gratuites » de la présente actualisation du document de base), sous condition résolutoire de la non-réalisation du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris au plus tard à la date limite de règlement-livraison qui figurera dans le contrat de garantie.

### CHAPITRE 19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les sections 19.1.2.2 « Avances de trésorerie accordées par GTT à GTT North America » et 19.2.2 « Convention conclue entre la Société et TOTAL pour le détachement de Cécile Arson au sein de la Société » du document de base sont modifiées et complétées comme suit.

#### 19.1.2.2 Avances de trésorerie accordées par GTT à GTT North America

La Société et GTT North America ont signé le 13 décembre 2013 pour une durée indéterminée une convention d'avance en compte courant, résiliable par chacune des parties sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours, selon laquelle la Société peut accorder un prêt d'un montant ne pouvant excéder 2.500.000 dollars US à GTT North America. Les fonds sont mis à disposition de GTT North America pour financer le démarrage de son activité. Le prêt consenti est rémunéré au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants d'associés qui sont versés à chaque date d'anniversaire de mise à disposition des fonds.

Le prêt sera remboursé dans son intégralité, en ce compris les intérêts courus ou capitalisés non encore payés, à la date de résiliation de la convention par l'une des parties ou à la date de résiliation de la convention par GTT qui peut mettre fin à la convention avec effet immédiat (i) en cas de non respect par GTT North America durant 30 jours consécutifs des dispositions de la convention ou (ii) en cas de manquements de GTT North America à certaines de ses obligations, dont son obligation de paiement des intérêts.

Au 31 décembre 2013, le montant de l'avance accordée par GTT à GTT North America s'élevait à 152.205.14 euros.

### 19.2.2 Convention conclue entre la Société et TOTAL pour le détachement de Cécile Arson au sein de la Société

Le détachement de Cécile Arson a donné lieu au paiement par GTT de 209.871,05 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La convention de détachement conclue entre la Société et Total a pris fin le 31 janvier 2014 et la Société a conclu avec Cécile Arson avec effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 un contrat de travail à durée indéterminé en vertu duquel elle exercera ses fonctions actuelles au sein de la Société.

# CHAPITRE 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Les sections 20.1 « Informations financières en normes IFRS », 20.2.1 « Dividendes distribués au cours des six derniers exercices », 20.3 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » et 20.5 « Honoraires du Commissaire aux comptes et des membres de son réseau pris en charge par le Groupe » du document de base sont complétées comme suit.

#### 20.1 INFORMATIONS FINANCIERES EN NORMES IFRS

La section 20.1 « Informations financières en normes IFRS » du document de base est complétée par une section 20.1.5 « Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 » et 20.1.6 « Rapport du commissaire aux comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ».

#### 20.1.5 Comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

#### **BILAN**

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Immobilisations incorporelles	6	424	52
Immobilisations corporelles	7	10 631	11 173
Actifs financiers non courants	8	18 891	10 190
Impôts différés actifs	17.5	2 125	7 281
Actifs non courants		32 071	28 696
Clients	9.1	77 956	40 728
Autres actifs courants	9.1	24 621	21 131
Trés orerie et équivalents	10	87 180	68 737
Actifs courants		189 757	130 595
TOTAL DE L'ACTIF		221 828	159 292

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capital	11	370	370
Primes liées au capital		1 109	1 109
Réserves		(34 620)	17 634
Résultat		118 743	39 577
Autres éléments du résultat global		1 155	-
Capitaux propres		86 757	58 691
Provisions - part non courante	16	9 289	13 984
Passifs financiers non courants		2 176	2 588
Passifs non courants		11 464	16 572
Provisions - part courante	16	-	-
Fournisseurs	9.2	15 756	8 909
Passifs financiers courants		464	-
Autres passifs courants	9.2	107 387	75 120
Passifs courants		123 607	84 029
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		221 828	159 292

Le bilan au 31 décembre 2012 a fait l'objet d'un reclassement entre « Trésorerie et équivalents » et « Actifs financiers non courants » pour un montant de 4.000 milliers d'euros. Ce reclassement est détaillé en note 2.2.

#### RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produits des activités ordinaires	18	217 634	89 486
Achats consommés		(2 016)	(2 192)
Charges externes	4.2	(40 799)	(32 246)
Charges de personnel	4.1	(34 924)	(24 259)
Impôts et taxes		(3 874)	(1 634)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4.3	972	8 073
Autres produits et charges opérationnels	4.4	3 481	8 082
Résultat opérationnel courant		140 475	45 310
Autres produits et charges non courants		-	-
Résultat opérationnel		140 475	45 310
Résultat financier	5	1 478	676
Résultat avant impôt		141 953	45 986
Impôts sur les résultats	17	(23 210)	(6 409)
Résultat net		118 743	39 577
Résultat net de base par action (en euros)	12	3,21	1,07
Résultat net dilué par action (en euros)	12	3,21	1,07
En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat net		118 743	39 577
Eléments non recyclables en résultat			
Gains et pertes actuariels			
Montant brut	15	378	-
Impôts différés		(57)	-
Montant net d'impôt		321	-
Eléments recyclables en résultat			
Variation de la juste valeur des titres de			
participation			
Montant brut	8	981	-
Impôts différés		(4.4=)	_
		(147)	_
Montant net d'impôt		(14/) <b>834</b>	-
Montant net d'impôt  Total des autres éléments du résultat global		, ,	-
·		834	39 577
Total des autres éléments du résultat global	12	834 1 155	39 577 1,07

#### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat de la société		118 743	39 577
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :			
- Dotations (Reprises) amortissements, provisions, dépréciations		(1 214)	(7 955)
- Plus-values de cession		-	(4)
Charge (Produit) d'impôt de l'exercice	17	23 210	6 409
Autres produits et charges		48	308
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		140 788	38 335
Impôt de l'exercice décaissé		(18 258)	(8 368)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
- Créances clients et comptes rattachés	9.1	(37 228)	(17 246)
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9.2	6 847	1 875
- Autres actifs et passifs opérationnels	9.3	28 777	26 058
Flux net de trésorerie généré par l'activité (Total I)		120 925	40 654
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	6 et 7	(3 379)	(2 732)
Cession d'immobilisations	6 et 7	272	56
Investissements financiers*	8	(7 656)	(9 000)
Diminution des autres immobilisations financières	8	112	69
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (Total II)		(10 651)	(11 607)
Opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires		(91 831)	(15 714)
Souscription d'emprunts		_	(10)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (Total III)		(91 831)	(15 724)
Variation de trésorerie (I+II+III)		18 443	13 323
Trésorerie d'ouverture	10	68 737	55 414
Trésorerie de clôture	10	87 180	68 737
Variation de trésorerie	10	18 443	13 323
variation at a contine		18 443	15 323

<sup>\*</sup>Les investissements financiers correspondent à des placements de trésorerie classés en « Actifs financiers détenus en vue de la vente ». Les investissements financiers au 31 décembre 2012 ont été augmentés de 4.000 milliers d'euros par reclassement exposé note 2.2.

#### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Réserves	Résultat	Capitaux propres
Au 31 Décembre 2011	370	16 071	18 386	34 827
Résultat de la période	-	-	39 577	39 577
Autres éléments du résultat global		-	-	-
Résultat global	_	-	39 577	39 577
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	18 386	(18 386)	-
Distribution de dividendes		(15 714)	-	(15 714)
Au 31 Décembre 2012	370	18 743	39 577	58 691
Résultat de la période	-	-	118 743	118 743
Autres éléments du résultat global		-	1 155	1 155
Résultat global	_	-	119 898	119 898
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	39 577	(39 577)	-
Distribution de dividendes	-	(40 153)	-	(40 153)
Acompte sur dividendes	_	(51 678)	-	(51 678)
Au 31 Décembre 2013	370	(33 511)	119 898	86 757

#### NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

#### Note 1. INFORMATIONS GENERALES

La Société Gaztransport et Technigaz-GTT (« la Société » ou « GTT ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé en France, 1 route de Versailles 78470 Saint Rémy lès Chevreuse.

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 11 décembre 2013 a décidé de la transformation de la Société précédemment société par actions simplifiée, en société anonyme à conseil d'administration.

La Société est spécialisée dans la réalisation de services liés à la construction d'installations de stockage et de transport de gaz naturel liquéfié (GNL). Elle propose des services d'ingénierie, d'assistance technique et de licences de brevets pour la construction de réservoirs de GNL installés principalement sur des méthaniers.

La Société est basée en France et opère pour l'essentiel avec des chantiers de construction navale situés en Asie.

L'exercice pour lequel les comptes sont présentés a commencé le 1<sup>er</sup> janvier et s'est terminé le 31 décembre 2013.

La société ne présente pas de comptes consolidés incluant ses filiales Cryovision, créée le 2 février 2012, et GTT North America, constituée en septembre 2013, en raison de la faible activité de celles-ci sur la période couverte par les présents états financiers. Pour son deuxième exercice, le chiffre d'affaires de la SAS CRYOVISION s'est élevé à 3.022.102 euros, son résultat net à 977.719 euros et son total de bilan à 3.035.189 euros (chiffres extraits des comptes sociaux au 31 décembre 2013 établis conformément aux normes comptables françaises). Pour son premier exercice, GTT North America n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et une perte de 32 261 USD. Son total de bilan s'élève au 31 décembre 2013 à 177.735 USD (chiffres extraits des comptes établis conformément aux normes en vigueur aux Etats Unis d'Amérique).

#### Note 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 2.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2013 et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal\_market/accounting/ias/index\_fr.htm

Les normes, amendements ou interprétations présentés ci-dessous sont applicables au Groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'application de ces textes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels du Groupe.

N° de norme	Libellé
Amendement IAS 1	Présentation des autres éléments du résultat global
IAS 19 révisée	Avantages au personnel
Amendement IAS 12	Impôts différés : recouvrement des actifs sous jacents
Amendement IFRS 7	Informations à fournir : compensation des actifs et passifs financiers
Améliorations annuelles 2009 2011	Amélioration annuelle des normes IFRS
IFRS 13	Evaluation de la juste valeur

La Société a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements suivants dont l'application n'est pas obligatoire dans les présents états financiers.

N° de norme	Libellé
IAS 27 révisée (2011)	Etats financiers individuels
IAS 28 révisée (2011)	Participation dans des entreprises associées et coentreprises
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Accords conjoints
IFRS 12	Informations à fournir sur les participations dans les autres entités
Amendements IFRS 10,11,12	Entités d'investissement
Amendements IFRS 10,11,12	Dispositions transitoires

La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers IFRS.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire, les arrondis étant faits au millier d'euro supérieur.

Les premiers états financiers IFRS de la Société ont été établis avec une date de transition au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Les états financiers IFRS de la Société sont établis selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

Les comptes ont été arrêtés le 3 février 2014 par le Conseil d'Administration.

#### 2.2. Reclassement

Dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers.

Les comptes 2012 présentés en comparatif des comptes de l'exercice 2013 ont été corrigés en conséquence. Il résulte de ce reclassement, dans les comptes 2012 :

- un montant d'actifs financiers de 10.190 milliers d'euros (au lieu de 6.190 milliers d'euros);
- un montant de trésorerie de 68 737 milliers d'euros (au lieu de 72.737 milliers d'euros).

Le bilan, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes qui suivent, ont été présentés en tenant compte de ce reclassement.

#### 2.3. Recours à des jugements et estimations

L'établissement d'états financiers selon le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les actifs d'impôt différé, les provisions pour risques et les engagements de retraite.

#### 2.4. Monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

La quasi-totalité des transactions est réalisée en euro.

#### 2.5. Reconnaissance du revenu

Les contrats conclus entre GTT et les chantiers navals permettent à ces derniers, moyennant redevances, d'utiliser la technologie de la Société. GTT met également à disposition des experts (ingénieurs et techniciens) pour accompagner les chantiers de construction de navires (clients de GTT) dans la mise en œuvre de la technologie.

Un contrat général / TALA, Technical Assistance and License Agreement définit les relations générales entre les parties. Il prévoit notamment le mode de calcul de la redevance en fonction du nombre de navires construits par le chantier et les modalités de paiement des royalties.

Ensuite, pour chaque navire, un contrat particulier / MOU, Memorandum of Understanding, est signé qui définit les conditions d'application spécifiques du contrat général.

Dans le cadre d'accords de licence pour la construction de réservoirs de méthaniers avec les chantiers navals, GTT :

- réalise des prestations d'études pour la mise en œuvre de ses brevets qui donnent lieu à la remise au chantier naval d'un dossier d'études (comportant notamment les plans et la nomenclature nécessaires à la construction des réservoirs mettant en œuvre les brevets de GTT) au moment de la découpe des tôles (« steel cutting »),

- accorde une licence non exclusive d'utilisation des brevets mis en œuvre avec le support de ses ingénieurs et techniciens pour la construction des réservoirs proprement dite (à partir de la phase de découpe des tôles) et
- réalise des prestations d'assistance technique sous la forme de mise à disposition d'un nombre de jours/homme d'ingénieurs et de techniciens défini contractuellement de la phase de mise à l'eau (« launching ») jusqu'à la réception définitive du méthanier équipé de réservoirs conformes à la technologie GTT commandée par l'armateur donneur d'ordre du chantier naval client.

L'ensemble de ces prestations fait l'objet d'une facturation de « recurring royalties » dont le montant est proportionnel au m2 de réservoirs sous construction pour les études et la licence et fonction d'un taux par jour/homme pour l'assistance technique, avec l'application d'ajustements en cas de construction d'une série de méthaniers identiques. Cette facturation est établie et payable suivant un échéancier contractuel calé sur les principales étapes de la construction du méthanier :

- Effective date of the contract/ signature du contrat de construction
- Steel cutting/ découpe des tôles
- Keel laying/ pose de la quille
- Launching/ mise à l'eau
- Delivery/ livraison

La facturation est comptabilisée en produits des activités ordinaires en fonction de la réalisation effective des services concernés :

- la part correspondant aux prestations d'études, qui n'est applicable qu'au premier méthanier d'une série, est constatée prorata temporis de la date de signature de l'accord de licence qui marque le début des échanges avec le chantier naval pour la réalisation des réservoirs jusqu'à la livraison du dossier d'étude au moment de la découpe des tôles,
- la part correspondant à la licence non exclusive d'utilisation des brevets avec le support des ingénieurs et techniciens de GTT est comptabilisée prorata temporis à partir de la découpe des tôles et jusqu'à la réception définitive du méthanier,
- enfin, la part correspondant aux prestations d'assistance technique est constatée suivant l'intervention effective, généralement sur place, des ingénieurs et techniciens de GTT à partir de la mise à l'eau du méthanier et jusqu'à sa réception définitive.

Au-delà du volume d'assistance technique contractuel, GTT peut proposer une assistance technique complémentaire, à la demande, qui est constatée dans les produits des activités ordinaires en fonction de l'intervention effective des ingénieurs et techniciens de GTT sur place.

#### 2.6. Autres produits

Les autres produits incluent notamment les montants correspondant au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) octroyé aux entreprises par l'Administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique.

Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant certains critères bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part

excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche ne concernent que les dépenses de recherche.

#### 2.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

#### Frais de recherche et de développement

Des coûts de recherche et de développement sont régulièrement engagés par la société. Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges. Les coûts de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

A la date d'établissement des comptes, la société considère que ces critères n'étaient pas remplis préalablement à l'engagement des coûts.

En conséquence, les frais de développement ont été comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La Société a dépensé 14 millions d'euros en recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et 18,8 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### Logiciels

Les logiciels acquis à l'extérieur sont immobilisés et amortis sur une durée d'une année.

Les logiciels représentent la totalité des immobilisations incorporelles à la clôture.

#### 2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

S'agissant de l'ensemble immobilier utilisé depuis 2003 comme siège social et opérationnel de la Société, son coût d'acquisition historique dans le cadre de la première application des IFRS a été déterminé en utilisant le prix de cession payé par GTT en janvier 2003 pour reprendre au précédent preneur les droits et obligations de ce dernier dans le contrat de crédit-bail relatif à cet ensemble immobilier, augmenté du capital financier qui restait à amortir à la charge de GTT sur la durée résiduelle de ce contrat de crédit-bail restant à courir au jour de cette cession. GTT est devenu propriétaire de cet ensemble immobilier au terme de contrat de crédit-bail en décembre 2005.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

•		Constructions	20 ans
•		Actifs acquis en crédit bail	15 ans
•		Installations techniques	5 et 10 ans
•		Autres immobilisations	
	•	Matériel de transport	3 ans
	•	Matériel informatique et de bureau	3 ans
	•	Mobilier de bureau	6 ans et 8 mois

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique "Amortissements" du compte de résultat.

#### 2.9. Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location - financement, transférant à la Société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. A la date d'arrêté des comptes, il n'y avait pas de contrats de cette nature.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat, correspondant à la durée de vie de l'actif.

#### 2.10. Dépréciation d'actifs non financiers

La Société ne détient pas d'actifs à durée de vie indéfinie qui nécessiteraient la réalisation d'un test de dépréciation. Par ailleurs, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié justifiant de tester d'autres actifs à durée de vie définie.

#### 2.11. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les prêts et créances financières ainsi que les instruments financiers dérivés actifs.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les concours bancaires et les instruments dérivés passifs.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs et passifs courants/non courants selon que leur échéance est ou non supérieure à un an, à l'exception des instruments dérivés qui sont classés en éléments courants.

#### Actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation en résultat

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur avec variation en résultat sont désignés comme tels lorsque l'opération est initiée. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, et sont réévalués à chaque arrêté comptable. La variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat en "Autres produits financiers" ou en "Autres charges financières".

La juste valeur est déterminée en utilisant la hiérarchie suivante :

- prix cotés (non ajustés) sur des marchés « liquides » pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement (Niveau 2) ; et

données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (Niveau 3).

#### Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs de cette nature sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

#### Prêts et créances financiers

Les prêts et créances financiers sont évalués au coût amorti diminué, le cas échéant, d'une dépréciation.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, ainsi que les titres de dettes non classés dans les autres catégories.

#### Dettes financières et dettes fournisseurs

Les dettes financières et dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges financières du compte de résultat.

#### 2.12. Créances clients et autres débiteurs

Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe des indicateurs objectifs indiquant que les montants dus ne pourront être recouvrés, totalement ou partiellement. En particulier, pour l'appréciation de la valeur recouvrable des créances clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de non-recouvrement.

#### 2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents" inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque de changement de juste valeur négligeable utilisés pour faire face à des besoins de trésorerie.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeurs sont enregistrées en « autres produits financiers » ou « autres charges financières ».

#### 2.14. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instrument de capitaux propres.

#### 2.15. Avantages du personnel

#### Engagements de retraite

La Société participe en application d'obligations légales ou d'usages à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. La Société propose ces avantages à travers des régimes à cotisations définies.

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont inscrites en charges au fur et à mesure qu'elles sont dues en raison des services rendus par les employés.

Les indemnités de départ relèvent de la convention collective applicable dans la Société et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les indemnités de départ relèvent du régime des prestations définies.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations ont lieu chaque année. Les calculs actuariels sont fournis par des consultants externes.

Ces régimes sont financés et l'engagement résiduel peut faire l'objet d'un actif de retraite au bilan.

Le principal régime concerne les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite). La variation du passif et de l'actif de couverture comprend notamment :

- le coût des services rendus et l'amortissement du coût des services passés comptabilisés en charges opérationnelles ;
- le coût financier diminué du rendement des actifs de couverture, comptabilisé en résultat financier :
- les écarts actuariels, comptabilisés directement en « Autres éléments du résultat global ».

Les écarts actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les estimations selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des réévaluations.

#### 2.16. Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de la période, la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation de la Société envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

#### 2.17. Subventions et avances conditionnées

Entre 1987 et 2001, la Société a bénéficié d'avances remboursables du Fonds de Soutien aux Hydrocarbures (FSH). Ces avances étaient destinées au financement de projets d'investissement dans le cadre de programmes de recherche approuvés par l'Etat.

Ces avances ne sont remboursables que sur la base du chiffre d'affaires à réaliser par les projets financés. Elles sont comptabilisées en « Autres passifs non courants » pour leur montant actualisé à un taux de 2%, avec apurement progressif.

Aucun remboursement n'étant exigé à l'issue de la 20ème année suivant l'année d'approbation de l'aide, le montant de l'avance non remboursable est ainsi constaté en autres produits à cette date.

#### 2.18. Impôts sur les bénéfices

La rubrique "Charge d'impôt" inclut l'impôt courant exigible au titre de l'exercice et l'impôt différé.

Les impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et de la réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé et exigible est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs et passifs non courants.

Compte tenu de son activité, GTT est imposée au taux réduit applicable aux plus-values à long terme sur les revenus nets provenant des redevances d'utilisation de ses brevets. Les déficits fiscaux générés par ailleurs au taux normal sont imputables sur les profits fiscaux taxables au taux réduit en conformité avec la réglementation fiscale française. L'évaluation des impôts différés générés par l'ensemble des différences temporelles prend en compte ce mécanisme d'imputation afin de refléter la charge ou l'économie d'impôt qui sera effectivement supportée ou réalisée (au taux normal ou au taux réduit suivant le cas) lors du règlement du passif ou de la réalisation de l'actif concerné.

#### 2.19. Information sectorielle

La Société opère sur un seul secteur opérationnel : la réalisation de services liés à la construction d'installations de stockage et de transport de gaz naturel liquéfié.

Les actifs et passifs sont localisés en France. Les redevances et les prestations rendues sont facturées à des entités majoritairement basées en Asie.

#### 2.20. Autres éléments du résultat global

Les charges et produits de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global », dans le résultat global.

#### 2.21. Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société.

Le résultat par action après dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en prenant en compte le nombre maximum d'actions pouvant être en circulation compte tenu de la probabilité de mise en œuvre des instruments dilutifs émis ou à émettre.

A ce jour, la Société n'a pas émis d'instruments dilutifs.

#### Note 3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif survenu postérieurement à la clôture n'est à signaler.

#### INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT

#### Note 4. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

#### 4.1. Charges de personnel

Le montant des charges de personnel se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Salaires et traitements	17 699	13 993
Charges sociales	10 574	7 808
Participation et Intéressement	6 651	2 458
Charges de personnel	34 924	24 259

Les charges correspondant aux engagements de retraite, classées en dotations aux provisions, se sont élevées à 201 milliers d'euros en 2013 contre 246 milliers d'euros en 2012.

#### 4.2. Charges externes

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Essais et études	21 778	17 324
Locations, entretien & assurances	4 342	3 958
Personnel extérieur	968	1 313
Honoraires	5 266	3 857
Transport, déplacements & réceptions	7 061	4 649
Frais postaux et de télécommunication	159	140
Autres	1 225	1 005
Total	40 799	32 246

## 4.3. Amortissements et provisions

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 520	3 138
Dotations aux provisions	427	238
Reprises de provisions	(4 918)	(11 449)
Dotations (reprises) aux amortissements et provisions	(972)	(8 073)

Les reprises de provisions correspondent essentiellement à la provision pour litige constituée initialement en 2009 à hauteur de 15 millions d'euros en prévision de frais à engager en raison des probables endommagements occasionnés par les mouvements du GNL sur les membranes primaires des méthaniers construits selon le système d'isolation Mark III (Note 16).

## 4.4. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Crédit impôt recherche	3 625	2 818
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	226	-
Autres produits (charges) opérationnels	(370)	5 264
Autres produits et charges opérationnels	3 481	8 082

Les « Autres charges opérationnelles » correspondent principalement à l'impact de la transaction avec la compagnie d'assurance pour la prise en charge d'honoraires d'avocats dans le cadre du litige CAT. En 2012, un produit avait été constaté dans le cadre du même litige CAT.

Note 5. RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Gains et pertes de change	-	2
Charges financières diverses	(11)	(32)
Produits financiers des placements de trésorerie	1 496	995
Actualisation des avances FSH	(52)	(52)
Produits nets sur cessions de VMP	41	9
Variation de la juste valeur des actifs de couverture des engagements de retraite (Détails en note 15)	3	(246)
Résultat financier	1 478	676

#### INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### Note 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Brut	Amortissement	Net
Valeurs au 31.12.2011	3 353	3 287	66
Acquisitions	103	117	(14)
Diminutions		-	-
Valeurs au 31.12.2012	3 456	3 404	52
Acquisitions	715	343	372
Diminutions		-	-
Valeurs au 31.12.2013	4 172	3 747	424

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels.

Note 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Terrains & Constructions	Installations techniques	Actifs acquis en crédit bail	Autres	Total
Valeurs brutes au 31.12.2011	3 757	23 990	3 593	3 631	34 971
Acquisitions	-	909	-	963	1 873
Diminutions		5	-	150	155
Valeurs brutes au 31.12.2012	3 757	24 895	3 593	4 444	36 689
Acquisitions	-	2 119	-	545	2 664
Diminutions		5	-	267	272
Valeurs brutes au 31.12.2013	3 757	27 008	3 593	4 723	39 081
Dépréciations cumulées au 31.12.2011	379	17 459	1 617	3 144	22 598
Dotation	85	2 448	180	308	3 021
Reprises		1	-	102	103
Dépréciations cumulées au 31.12.2012	464	19 906	1 796	3 350	25 516
Dotation	85	2 500	180	411	3 176
Reprises		2	-	240	242
Dépréciations cumulées au 31.12.2013	549	22 405	1 976	3 521	28 450
Valeurs nettes au 31.12.2011	3 378	6 531	1 976	487	12 372
Valeurs nettes au 31.12.2012	3 293	4 988	1 796	1 095	11 173
Valeurs nettes au 31.12.2013	3 208	4 604	1 617	1 202	10 631

En l'absence d'endettement externe lié à la construction d'immobilisations corporelles, aucune charge d'intérêt n'a été capitalisée en application d'IAS 23 - Coûts d'emprunts.

Les actifs acquis en crédit bail correspondent à l'ensemble immobilier utilisé depuis 2003 comme siège social et opérationnel de la Société décrit en note 2.8.

Son coût d'acquisition historique dans le cadre de la première application des IFRS a été déterminé en utilisant le prix de cession payé par GTT en janvier 2003 pour reprendre au précédent preneur les droits et obligations de ce dernier dans le contrat de crédit-bail relatif à cet ensemble immobilier, augmenté du capital financier qui restait à amortir à la charge de GTT sur la durée résiduelle de ce contrat de crédit-bail restant à courir au jour de cette cession. GTT est devenu propriétaire de cet ensemble immobilier au terme de contrat de crédit-bail en décembre 2005.

#### Note 8. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En milliers d'euros	Prêts et créances financières	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs détenus en vue de la vente	Actifs financiers à la juste valeur avec variation en résultat	Total
Valeurs au 31.12.2011	334	-	50	367	750
Augmentations	755	5 000	4 000	-	9 755
Diminutions	(69)	-	-	-	(69)
Autres variations		-	-	(246)	(246)
Valeurs au 31.12.2012	1 020	5 000	4 050	121	10 190
Augmentations	156	-	7 500	-	7 656
Diminutions	(112)	-	-	-	(112)
Autres variations		(5 000)	5 981	176	1 157
Valeurs au 31.12.2013	1 064	-	17 531	297	18 891

Les actifs financiers à la juste valeur correspondent à l'excédent des actifs de couverture sur la valeur des engagements de retraite.

La rubriques "Prêts et créances » inclut le montant des avances accordées à Cryovision en 2012 de 750.000 euros et à sa filiale GTT North America en 2013 de 150.000 euros.

L'augmentation des « actifs financiers détenus en vue de la vente » pour 7 500 milliers d'euros correspond à un placement de trésorerie sur 5 ans.

#### Note 9. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

#### 9.1. Créances clients et autres actifs courants

Valeur nette	Décembre 2013	Décembre 2012
Créances clients et comptes rattachés	77 956	40 728
Autres créances d'exploitation	-	146
Créances fiscales et sociales	21 849	14 949
Autres créances diverses	821	4 281
Charges constatées d'avance	1 951	1 755
Total autres actifs courants	24 621	21 131
Total	102 577	61 859

Les créances clients et autres créances ne font l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2013.

La décomposition des créances clients par ancienneté au 31 décembre est présentée ci-dessous :

	Décembre 2013	Décembre 2012
Non échues	55 008	17 738
Echues depuis 2 mois au plus	6 203	10 540
Echues depuis 2 mois mais moins de 6 mois	6 827	6 290
Echues depuis 6 mois mais moins d'1 an	8 787	6 101
Echues depuis 1 an	1 131	59
Total échues	22 948	22 990
Total	77 956	40 728

## 9.2. Fournisseurs et autres passifs courants

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 756	8 909
Dettes fiscales et sociales	24 251	13 542
Autres dettes	905	1 344
Produits constatés d'avance	82 231	60 234
Total autres passifs courants	107 387	75 120
Total	123 143	84 029

## 9.3. Autres actifs et passifs opérationnels

En milliers d'euros	Décembre 2013 Décembre 2012		Variation
			2013/2012
Fournisseurs débiteurs	-	127	(127)
Créances fiscales	21 845	14 946	6 899
Produits à recevoir	81	4 185	(4 104)
Charges constatées d'avance	1 951	1 755	196
Comptes courants actifs	745	118	627
Comptes courants passifs	-	(123)	123
Produits constatées d'avance	(82 231)	(60 234)	(21 997)
Dettes fiscales et sociales	(24 251)	(13 542)	(10 709)
Clients créditeurs	(905)	(1 221)	316
Total	(82 766)	(53 989)	(28 777)

Note 10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeurs mobilières de placement	83 931	64 724
Disponibilités et équivalents de trésorerie	3 249	4 013
Trésorerie à l'actif du bilan	87 180	68 737
Découverts bancaires et équivalents	-	-
Trésorerie nette	87 180	68 737

Les valeurs de placement et autres instruments de trésorerie assimilés sont principalement composés de comptes à terme répondant aux critères de classement en équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les placements de trésorerie sont évalués à la juste valeur (Niveau 1).

#### Note 11. CAPITAL SOCIAL

#### 11.1. Capital social

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 11 décembre 2013 a décidé de réduire la valeur nominale de chaque action de 16 euros à 0,01 euro. En conséquence le nombre d'actions est passé de 23.143 actions à 37.028.800 actions.

Au 31 décembre 2013, le capital est composé de 37.028.800 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euros.

#### 11.2. Dividendes

Le conseil d'administration du 29 juillet 2013 a décidé le versement d'un acompte sur dividendes de 2.233 euros pour chacune des 23.143 actions ordinaires. Le dividende a été mis en paiement le 5 septembre 2013.

**Note 12. RESULTAT PAR ACTION** 

	Décembre 2013	Décembre 2012
Résultat net en euros	118 743 318	39 577 206
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	37 028 800	37 028 800
Nombre d'actions sur une base diluée	37 028 800	37 028 800
Résultat net de base par action en euros	3,21	1,07
Résultat net dilué par action en euros	3,21	1,07
Résultat global en euros	119 898 121	39 577 206
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	37 028 800	37 028 800
Nombre d'actions sur une base diluée	37 028 800	37 028 800
Résultat global de base par action en euros	3,24	1,07
Résultat global dilué par action en euros	3,24	1,07

Le résultat net par action 2013 a été calculé sur la base d'un capital social composé de 37.028.800 actions, le nombre d'actions de la société ayant été multiplié par 1.600 en décembre 2013 simultanément à la division de la valeur nominale des actions de la société par 1 600.

A ce jour, la Société n'a pas émis d'instruments dilutifs.

## Note 13. INFORMATION SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'information sur la juste valeur des instruments financiers ne concerne que les actifs de couverture des engagements de retraite (note 8), la trésorerie et les placements de trésorerie qui sont évalués en juste valeur (Niveau 1). Les titres non consolidés (note 8) sont évalués en juste valeur (Niveau 3).

## Note 14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### 14.1. Risque de crédit

Les clients directs de GTT sont essentiellement des chantiers navals. Au 31 décembre 2013, la Société a 24 chantiers navals de construction sous licence essentiellement situés en Chine, au Japon et en Corée du Sud. Parmi ces 24 chantiers, 6 chantiers sont actifs et ont notifié à GTT des commandes de méthaniers.

Du fait du nombre réduit de clients, qu'il s'agit pour la majorité de clients historiques avec lesquels la Société a noué de véritables liens de partenariat, et qu'il n'y a pas eu d'incidents de paiement depuis 10 ans – en dehors de ceux liés au litige qui oppose la Société aux Chantiers de l'Atlantique (CAT) mais qui n'ont jamais donné lieu à enregistrement de créances irrécouvrables, la Société n'a jamais été confrontée à des difficultés de paiement significatives de la part de ses clients.

Par ailleurs, en cas de retard de paiement du chantier, le TALA (contrat de licence) peut être résilié, ce qui empêcherait définitivement le chantier de commercialiser les technologies de la Société à ses clients.

En cas d'annulation de commande, les sommes correspondant aux prestations déjà réalisées sont dues et à payer par le client. De ce point de vue, le fait de facturer selon 5 jalons permet de répartir le

risque. La facturation étant alignée sur les jalons de construction du navire, tout décalage dans la construction entraine automatiquement un décalage de facturation.

La Société estime par conséquent ne pas être exposée à un risque de crédit significatif.

### 14.2. Risque de taux d'intérêt

La Société n'a pas d'endettement et estime par conséquent ne pas être exposée à un risque de variation des taux d'intérêt.

## 14.3. Risque de change

Les achats et ventes sont réalisés en quasi-totalité en euros, qui est aussi la monnaie de tenue des comptes de la Société. La plupart des contrats sont également libellés en euros.

La Société estime qu'elle n'est pas exposée à un risque de change significatif.

### 14.4. Risque de liquidité

A la date du présent document de base, la situation de trésorerie de la Société lui permet de faire face à ses engagements. La Société estime par conséquent ne pas être exposée à un risque de liquidité.

## Note 15. PROVISIONS POUR AVANTAGES AUX SALARIÉS

## 15.1. Engagements au titre des régimes à prestations définies

Les provisions pour engagements de retraite sont les suivantes :

	Décembre 2013	Décembre 2012
Solde de clôture de la valeur des engagements	(1 110)	(1 272)
Solde de clôture de la juste valeur des actifs	1 407	1 393
Couverture financière	297	121
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Autres	-	
Provisions et (charges constatées d'avance)	(297)	(121)

La variation de la valeur des engagements et de la juste valeur des actifs relatifs aux indemnités de fin de carrière est la suivante :

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Solde d'ouverture de la valeur des engagements	(1 272)	(990)
Coût normal	(205)	(156)
Charge d'intérêt	(34)	(126)
Coût des services passés		-
Pertes et (gains) actuariels	378	
Prestations versées	24	-
Transfert		-
Acquisitions/cessions		-
Autres	-	-
Solde de clôture de la valeur des engagements	(1 110)	(1 272)
	Décembre 2013	Décembre 2012
Valeur des engagements des régimes entièrement non financés	-	-
Valeur des engagements des régimes entièrement ou partiellement financés	(1 110)	(1 272)
	Décembre 2013	Décembre 2012

1 393	1 357
37	36
(0)	
-	-
-	-
(24)	
-	=
1 407	1 393
	37 (0) - - (24)

## 15.2. Coût de la période

	Décembre 2013	Décembre 2012
Coût normal	(205)	(156)
Charge d'intérêt	(34)	(126)
Rendement attendu des actifs	37	32
Coût des services passés	0	4
Transferts	-	-
Acquisitions/cessions	-	-
Autres	-	<u>-</u>
Charge de la période	(201)	(246)

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Hypothès es	Décembre 2013	Décembre 2012
Taux d'actualisation (a)	3,17%	2,69%
Taux de rendement attendu des actifs (a)	2,69%	2,36%
Taux d'augmentation des salaires	2,60%	3,64%

(a) Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de notation AA++ de même maturité que les engagements

## 15.3. Suivi des gains et pertes actuariels

Les écarts actuariels sont reconnus en « Autres éléments du résultat global » depuis l'exercice 2013 (l'exercice 2012 est présenté en comparatif). Le cumul de ceux-ci est le suivant :

	Décembre 2013	Décembre 2012
Ecarts actuariels cumulés à l'ouverture de l'exercice	-	<u> </u>
Ecarts actuariels générés sur l'engagement	378	-
Ecarts actuariels générés sur les actifs	(0)	<u>-</u>
Ecarts actuariels cumulés à la clôture de l'exercice	378	-

L'analyse des écarts actuariels est la suivante :

	Décembre 2013	Décembre 2012
(Pertes) et gains actuariels	378	-
Ecarts d'expérience	(11)	-
Ecarts dus au changement d'hypothèses	389	-

## 15.4. Analyse des actifs dédiés

Au 31 décembre 2013, les actifs de couverture sont placés sur le fonds euros de la société régie par le Code des assurances QUATREM appartenant au Groupe Malakoff Médéric. La répartition du fonds est la suivante :

Catégories d'actifs :	Dé	cembre 2013	Décembre 2012
Actions			5,60%
Obligations		éléments non	88,00%
Monétaires	·	onibles à la	
	date	e d'arrêt des	2.500/
Biens immobiliers		comptes.	3,50%
Autres			2,90%

## 15.5. Sensibilité

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité au taux d'actualisation sur la dette actuarielle et sur la charge :

Effet d'une augmentation d'un demi- point de pourcentage sur les taux	Décembre 2013
d'actualisation sur :	
Le coût normal et le coût financier	(45)
La valeur de l'engagement	137
Effet d'une diminution d'un demi-point de pourcentage sur les taux	
d'actualisation sur :	
Le coût normal et le coût financier	(45)
La valeur de l'engagement	389

Effet d'une augmentation d'un point de pourcentage sur les taux d'actualisation sur :	Décembre 2013
Le coût normal et le coût financier	(45)
La valeur de l'engagement	32
Effet d'une diminution d'un point de pourcentage sur les taux d'actualisation	
sur:	
Le coût normal et le coût financier	(45)
La valeur de l'engagement	540

### Note 16. AUTRES PROVISIONS

En milliers d'euros	Provision pour litiges	Autres	Total	Dont part courante	Dont part non courante
Valeurs au 31.12.2011	24 478	600	25 078	-	25 078
Dotations	238	-	238	-	238
Reprises	10 732	600	11 332		11 332
Valeurs au 31.12.2012	13 984	-	13 984	_	13 984
Dotations	222	-	222	-	222
Reprises	4 918	_	4 918		4 918
Valeurs au 31.12.2013	9 289	-	9 289	-	9 289

Les provisions pour litige se composent principalement d'une provision pour litige en prévision de frais à engager en raison des probables endommagements occasionnés par les mouvements du GNL sur les membranes primaires des méthaniers construits selon le système d'isolation Mark III.

Elle est basée sur le taux probable d'endommagement au sein de la flotte de navires considérés Mark III à inspecter jusqu'en 2015, et d'un coût moyen de réparation que GTT pourrait avoir à assumer.

La provision, qui s'élevait à 17,7 millions d'euros fin 2011, a fait l'objet d'une reprise de 5,2 millions d'euros en 2012 et de 4,9 millions d'euros en 2013, portant ainsi la provision à 7,5 millions d'euros à fin 2013.

Depuis l'exercice 2011, en l'absence d'utilisation, la reprise s'effectue chaque année au prorata des bateaux inspectés, et ce jusqu'en 2015.

Les autres provisions visent à couvrir des risques éventuels dans des litiges opposant GTT à d'anciens salariés, ainsi que la mise en cause de GTT par un expert judiciaire intervenant dans le cadre d'une action intentée par un tiers vis-à-vis d'un chantier naval de réparation.

## Note 17. IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

#### 17.1. Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Impôts exigibles	(15 503)	(8 368)
Impôts différés	(4 952)	1 959
Charge d'impôt sur le résultat	(20 455)	(6 409)
Impôt de distribution	(2 755)	
Charge totale d'impôt	(23 210)	(6 409)

## 17.2. Charge d'impôt courant et différé

La charge d'impôt exigible est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Les taux d'impôt applicable sont :

- Redevances de licence au taux réduit de 15%,
- Autres opérations au taux de droit commun de 33,33%.

En fin de période, l'éventuel déficit fiscal au taux de 33,33% est imputé sur le résultat bénéficiaire imposable à 15%.

La dette d'impôt exigible est obtenue en réduisant la charge d'impôt exigible du montant des retenues à la source prélevées sur les paiements reçus pour les activités exercées en Chine et en Corée du Sud, conformément aux conventions conclues entre la France et ces derniers.

Les impôts différés identifiés au bilan et au compte de résultat sont calculés au taux d'imposition au taux réduit de 15% qui correspond au taux d'imposition de l'activité principale de GTT.

#### 17.3. CVAE

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est comptabilisée en charges opérationnelles sur la ligne « Impôts et taxes ».

#### 17.4. Réconciliation de la charge d'impôt

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Résultat net	118 743	39 577
Charge d'impôt	23 210	6 409
Résultat comptable avant impôt	141 953	45 986
Taux d'imposition réduit	15,00%	15,00%
Charge théorique d'impôt	21 293	6 898
Différences permanentes	(482)	(78)
Intégration fiscale	(301)	-
Majoration de 3,3%	488	241
Taxe sur les dividendes	2 755	
Crédit d'impôt (recherche et intéressement)	(544)	(423)
Reprise de provision pour investissement devenue sans objet	-	(295)
Redressement fiscal	-	65
Total charge d'impôt	23 210	6 409

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont la Société s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Les déficits fiscaux sont activés lorsque le business plan permet d'envisager une récupération de ces déficits à un horizon maximal de 5 années. A fin 2011 et 2012, les perspectives de commandes de navires des 5 années suivantes permettent d'envisager l'imputation de déficits fiscaux sur les résultats fiscaux réalisés. Seules ces imputations probables ont généré un actif d'impôt qui a été comptabilisé. Tous les actifs de déficits fiscaux sont comptabilisés au 31 décembre 2013.

## 17.5. Origine des impôts différés actifs et passifs

Le tableau ci-dessous présente les montants d'impôt différés actifs et passifs présentés au bilan :

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Impôts différés actif		
Sur déficits	1 925	7 290
Sur autres différences temporelles	1 342	1 450
Sur immeuble acquis en crédit bail	135	108
Sur engagements de retraite	40	40
Sur réévaluation des placements de trésorerie	6	13
Impôts différés passif		
Sur provisions réglementées	(688)	(1 150)
Sur actifs de couverture	(85)	(59)
Sur actualisation des avances FSH	(27)	(34)
Sur crédit bail	(377)	(377)
Sur réévaluation des titres non consolidés	(147)	
Actif/ (Passif) d'impôt différé	2 125	7 281

Les autres différences temporelles correspondent pour l'essentiel à des provisions non déductibles (provision pour risque navire, participation des salariés).

#### Note 18. INFORMATION SECTORIELLE

La Société ne compte qu'un seul segment opérationnel au sens d'IFRS 8 – « Segments opérationnels ».

- Information relatives aux produits et services

Les activités de la Société sont étroitement liées, et relèvent de services à la construction d'installations de stockage et de transport de gaz naturel liquéfié. Il n'y a pas, à ce jour de « Principal décideur opérationnel », à qui serait destiné un reporting spécifique présentant plusieurs types de produits et services.

En milliers d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Chiffre d'affaires	217 634	89 486
dont redevances	210 280	82 016
dont méthaniers	174 387	68 064
dont FSRU	27 830	8 421
dont FPSO	5 780	2 648
dont réservoirs terrestres	2 282	2 883
dont autres services	7 354	7 470

- Information relatives aux zones géographiques

Les clients sont, pour la quasi-totalité, situés en Asie et se répartissent géographiquement de la façon suivante :

	Décembre 2013	Décembre 2012
Corée du Sud	92%	87%
Chine	4%	4%
Hong Kong	1%	3%
Malaisie	1%	1%
Autres	2%	5%

- Informations relatives aux principaux clients

La concentration dans le secteur de la construction navale réduit le nombre de clients.

En 2013, un client contribue à plus de 30% des ventes de la société, et cinq à plus de 90%.

	Décembre 2013	Décembre 2012
Un client	34%	43%
Les quatre clients suivants	61%	54%
Total	95%	97%

## Note 19. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

## 19.1. Opérations avec des parties liées

Les comptes de GTT sont consolidés selon la méthode de mise en équivalence dans les comptes consolidés établis par GDF SUEZ d'une part et TOTAL d'autre part.

Les opérations réalisées avec ces sociétés sont les suivantes :

	GDF SUEZ	TOTAL SA	H&F	Décembre 2012
Fournisseurs	2	-	-	2
Clients	220	165	138	523
Personnel extérieur à l'entreprise (Charges)	-	196	-	196
Essais et études sous-traitées (Charges)	72	-	-	72

	GDF SUEZ	TOTAL SA	H&F	Décembre 2013
Fournisseurs	9	-	-	9
Clients	-	-	-	-
Personnel extérieur à l'entreprise (Charges)	-	211	-	211
Essais et études sous-traitées (Charges)	107	-	-	107

## 19.2. Rémunérations des dirigeants

	Décembre	. Décembre
	2013	2012
Salaires et primes	374	462
Autres avantages à long terme	47	37

La rémunération présentée ci-dessus correspond à la rémunération de M. Philippe Berterottière, Président de la Société.

#### Note 20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS

#### 20.1. Engagements relatifs aux locations simples

Les loyers versés au titre de contrats de location simple souscrits par le Société ne sont pas significatifs.

## 20.2. Obligations au titre des autres contrats

En cas de reprise de la commercialisation de la technologie CS1, GTT s'est engagée à verser des redevances à GDF-SUEZ selon les modalités suivantes au titre de la technologie CS1 :

- o 10% du montant total des redevances (hors taxes) comptabilisées par GTT en Production Vendue de Services, sur la construction de navires méthaniers équipés selon la Technologie CS1, sous réserve d'encaissement desdites redevances par GTT, au titre des commandes fermes passées pour les cinq premiers navires méthaniers équipés selon la Technologie CS1, jusqu'à épuisement des redevances dues à GTT au titre desdites commandes, étant précisé qu'à ce jour trois navires méthaniers utilisant la Technologie CS1 ont déjà fait l'objet de commandes fermes
- o 3% du montant total des redevances (hors taxes) comptabilisées par GTT en Production Vendue de Services, sur la construction de navires méthaniers équipés selon la Technologie CS1, sous réserve d'encaissement desdites redevances par GTT, au titre des commandes fermes passées jusqu'au 31 décembre 2016 pour les navires méthaniers suivants (soit à compter du sixième navire) équipés selon la Technologie CS1, étant précisé que les versements au bénéfice de GDF SUEZ interviendront dans la limite de vingt navires méthaniers (soit du 6ème au 20ème navire), jusqu'à épuisement des redevances dues à GTT au titre desdites commandes.

# 20.1.6 Rapport du commissaire aux comptes établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

## Gartransport & Technigaz GTT

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union europeenne

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Gaztransport & Technigaz et en réponse à votre demande dans le cadre de son projet d'introduction en bourse, nous avons effectué un audit des comptes établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne de celle-ci, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations

figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes établis pour les besoins de l'introduction en bourse présentent sincèrement, dans tour leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Paris-La Défense, le 3 février 2014

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Hontarrede

#### 20.2 DIVIDENDES

#### 20.2.1 Dividendes distribués au cours des six derniers exercices

Le 10 février 2014, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 faisaient apparaître un bénéfice de 127.167.174 euros, a décidé de distribuer un montant global de 127.008.784 euros au titre du dividende pour l'exercice 2013, soit 3,43 euros par action. Il est précisé qu'un acompte sur dividende d'un montant de 51.678.319 euros a été mis en paiement le 5 septembre 2013 et que le solde du dividende s'élève à 75.330.465 euros.

#### 20.3 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

#### 20.3.2 Litige opposant la Société à la société Les Chantiers de l'Atlantique (CAT)

## 20.3.2.1 Analyse et appréciation du risque par la Société

## La procédure devant le Tribunal de Commerce de Paris pour fraude

Lors de l'audience de procédure du 27 janvier 2014 devant le Tribunal de commerce de Paris, l'affaire a été renvoyée à une nouvelle audience prévue le 24 mars 2014 pour permettre à CAT de déposer, le cas échéant, de nouvelles conclusions et fixer une date de plaidoirie en collégiale.

# 20.5 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE SON RESEAU PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	Ernst & Young					
	Montant (HT)				%	
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
• Commissariat aux	92.432 €	66.367 €	45.283 €	63,70%	20,18%	100 %
comptes, certification, examen des comptes individuels et établis en IFRS	92.432 €	00.307 €	43.283 €	03,70%	20,18%	100 %
- Emetteur	50.000€	262.450 €		34,46%	79,82%	
- Filiales intégrées globalement						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
- Emetteur						
- Filiales intégrées globalement						
Sous-total	142.432 €	328.817 €	45.283 €	98,16%	100%	100%
Autres prestations     rendues par les     réseaux aux filiales     intégrées     globalement	2.675 €	0	0	1,84%	0	0
- Juridique, fiscal, social						
- Autres						
Sous-total	2.675 €	0	0	1,84%	0%	0%
TOTAL	145.107 €	328.817 €	45.283 €	100%	100%	100%

# CHAPITRE 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les sections 21.1.3 « Auto-contrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions », 21.1.5 « Capital autorisé non-émis, engagements d'augmentation de capital » et 21.2.3.4 « Répartition statutaire des bénéfices (article 38 des statuts) » du chapitre 21 « Informations complémentaires » du document de base sont modifiées et complétées comme suit :

#### 21.1 CAPITAL SOCIAL

### 21.1.3 Auto-contrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

A la date de la présente actualisation du document de base, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 10 février 2014, sous condition suspensive non rétroactive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder ou faire procéder à des achats d'actions de la Société, dans le respect des conditions et obligations fixées par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Règlement européen 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'*AMF*), les pratiques de marché admises par l'AMF, ainsi que de toutes autres dispositions législatives et réglementaires qui viendraient à être applicables.

## Cette autorisation est destinée à permettre :

- l'annulation d'actions acquises ;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ou en cas d'exercice d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre du plan d'épargne groupe ou de tout plan d'épargne d'entreprise existant au sein du groupe;
- la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société :
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière;
- la conservation et remise ultérieure, soit en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en échange dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, et ce dans la limite de 5 % du capital;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme de rachat d'actions serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur et pour les besoins de la mise en œuvre de toute pratique qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, incluant notamment les opérations de gré à gré, la négociation de blocs de titres pour tout ou partie du programme et l'utilisation de tout instrument financier dérivé.

Le conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation à tout moment, dans les limites autorisées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions en cas d'offre publique dans le strict respect des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'AMF et de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit à titre indicatif 3.702.880 actions sur la base du capital au 31 décembre 2013, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées aux fins d'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

La Société ne pourra en aucun cas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital.

Le prix unitaire maximum d'achat ne pourra pas excéder 180% du premier cours coté de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris et le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne pourra excéder 20.000.000 euros. L'assemblée générale a délègué au conseil d'administration en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distributions de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix maximum d'achat afin de tenir compte de l'incidence éventuelle de ces opérations sur la valeur de l'action.

Sous condition suspensive non rétroactive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, l'assemblée générale a donné tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions, en préciser si nécessaire les termes, en arrêter les modalités, procéder le cas échéant aux ajustements liés aux opérations sur le capital, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris.

#### 21.1.5 Capital autorisé non-émis, engagements d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous présente les résolutions financières qui ont été approuvées par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 10 février 2014.

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre en faveur des salariés et mandataires sociaux de la Société <sup>(1)</sup>	2.557,45	26 mois à compter de la date de l'assemblée générale du 10 février 2014
Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des salariés de la Société adhérent au plan d'épargne groupe	760	26 mois à compter de la date de l'assemblée générale du 10 février 2014
Limitation globale des autorisations d'émission	3.317,45	

sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, étant précisé qu'en cas de réalisation de cette condition, celle-ci aura un effet rétroactif à la date de l'assemblée générale

### 21.2 STATUTS

#### 21.2.3 Droits, privilèges, restrictions et obligations attachés aux actions

## 21.2.3.4 Répartition statutaire des bénéfices (article 38 des statuts)

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 10 février 2014 a modifié l'article 38.3 des statuts adoptés par l'assemblée générale du 11 décembre 2013 sous condition suspensive non rétroactive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, qui est désormais rédigé comme suit:

« L'assemblée générale peut également, sur proposition du conseil d'administration, décider pour toute distribution de bénéfice ou de réserves, la remise de biens en nature y compris des titres négociables. Dans le cas d'une remise de titres négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé ou dont l'admission aux négociations sur un tel marché ou système multilatéral de négociation ne serait pas réalisée dans le cadre de cette distribution, le choix entre le paiement du dividende en espèces et la remise de ces titres sera proposé aux actionnaires. »

# CHAPITRE 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS

Le chapitre 23 « Informations provenant de tiers, déclarations d'experts » du document de base est complété comme suit :

Wood Mackenzie, ayant son siège social 16 Charlotte Square, Edinbourg EH2 4DF au Royaume-Uni, est un consultant reconnu dans le domaine du transport maritime et un leader mondial de la recherche et du conseil dans les secteurs de l'énergie, des métaux et des mines. Il est précisé qu'à la date de dépôt de la présente actualisation du document de base, Hellman & Friedman, actionnaire de la Société, détient indirectement environ 60% du capital social de Wood Mackenzie.

# CHAPITRE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le chapitre 24 « Documents accessibles au public » du document de base est complété comme suit:

Des exemplaires du document de base et de la présente actualisation du document de base sont disponibles sans frais auprès de la Société (1, route de Versailles – 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse – Tél. : +33 1 30 23 47 89) ainsi que sur les sites Internet de la Société (<a href="www.gtt.fr">www.gtt.fr</a>) et de l'Autorité des marchés financiers (<a href="www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>).